

A white military helicopter, likely a UH-60 Black Hawk, is parked on a tarmac. The sun is setting in the background, creating a dramatic orange and yellow glow. Several people in high-visibility vests are standing near the helicopter. The helicopter's rotors are visible, and the overall scene is captured in a wide-angle shot.

PROTECTION DES CIVILS AU MALI :

Pourquoi les ressources aériennes
sont décisives pour la MINUSMA

CENTER FOR
CIVILIANS IN CONFLICT
RECOGNIZE. PREVENT. PROTECT. AMEND.

RECOGNIZE. PREVENT. PROTECT. AMEND.

T +1 202 558 6958
E comms@civiliansinconflict.org
civiliansinconflict.org

PHOTO DE COUVERTURE : *Un hélicoptère utilitaire Mi-8 s'apprête à transporter une délégation de la MINUSMA à Aguelhok, dans la région de Kidal. MINUSMA/Marco Dormino*

MISSION ET VISION DE L'ORGANISATION

Le Centre pour les civils en conflit CIVIC (Center for Civilians in Conflict) est une organisation internationale dédiée la protection des civils dans les conflits. La mission de CIVIC consiste à travailler avec les groupes armés et les civils afin d'élaborer et de mettre en œuvre des solutions pour prévenir, atténuer et répondre aux dommages causés aux civils. Notre vision est celle d'un monde où les participants aux conflits armés reconnaissent la dignité et les droits des civils, préviennent les dommages qui leur sont causés et les réparent, et enfin les protègent les populations.

CIVIC a été fondé en 2003 par Marla Ruzicka, une jeune activiste et humanitaire américaine qui défendait la cause des victimes civiles de la guerre et de leurs familles en Irak et en Afghanistan. S'appuyant sur son héritage extraordinaire, CIVIC opère maintenant dans des zones de conflit au Moyen-Orient, en Afrique, en Europe et en Asie du Sud afin de promouvoir une meilleure protection pour les civils.

À CIVIC, nous croyons fermement que les parties au conflit ont la responsabilité de prévenir et de traiter les dommages causés aux civils. Pour ce faire, nous évaluons les causes des dommages causés aux civils dans des conflits donnés, nous élaborons des solutions pratiques pour y remédier et nous préconisons l'adoption de nouvelles politiques et pratiques améliorant le bien-être des civils impliqués dans un conflit. Reconnaisant la force de la collaboration, nous développons un dialogue avec les communautés, les gouvernements, les militaires ainsi que les institutions internationales et régionales pour identifier et institutionnaliser des meilleurs niveaux de protection pour les civils en conflit.

REMERCIEMENTS

Seán Smith, chercheur en maintien de la paix pour CIVIC basé au Mali, est l'auteur du présent rapport. Ce document a été principalement réalisé par M. Smith, avec le soutien de Samba Cisse, consultant en recherche dans la région de Mopti. Il a été revu par Alison Giffen, directrice du programme de maintien de la paix, Lauren Spink, chercheuse senior en maintien de la paix, Shannon Green, directrice principale des programmes et Marc Linning, conseiller senior en matière de protection. En outre, de nombreux fonctionnaires de la MINUSMA et experts (dont certains du siège social des Nations unies) ont fourni de précieux commentaires sur une version préliminaire de ce rapport. CIL International a traduit le rapport, Maxence Martin et Beatrice Godefroy l'ont édité et John Rebaud et Audrey Tchakirian l'ont conçu.

CIVIC souhaiterait exprimer sa gratitude envers les nombreux acteurs humanitaires engagés et les fonctionnaires de la MINUSMA qui dialoguent continuellement avec CIVIC quant à la façon d'améliorer la protection des civils dans l'environnement opérationnel complexe du Mali.

Toute notre gratitude va également aux civils maliens et aux dirigeants de la société civile qui se sont entretenus avec CIVIC au cours de ce travail de recherche. Ce sont eux qui sont les plus durement touchés par la violence au Mali et qui ont le plus à gagner ou à perdre des décisions impliquant les capacités et déploiements de la MINUSMA.

Nous voudrions également remercier le département de stabilisation et d'aide humanitaire du ministère des Affaires étrangères du Royaume des Pays-Bas pour avoir soutenu le programme de maintien de la paix de CIVIC et pour avoir rendu possible la réalisation du présent rapport.

GLOSSAIRE DES TERMES ET DES ACRONYMES

CASEVAC : Évacuation de victimes

COVID-19 : Maladie à coronavirus 2019

FAMa : Forces armées du Mali

MINUSMA : Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali

ONU : Organisation des Nations Unies

PCT : Pays contributeurs de troupes

QRF : Force de réaction rapide

RSR : Renseignement, surveillance et reconnaissance

UNMAS : Service de la lutte antimines de l'ONU

UNPOL : Police des Nations unies

SOMMAIRE

Mission et Vision de l'Organisation	i
remerciements	i
Glossaire des termes et des acronymes	ii
Résumé	1
Recommandations	3
Méthodologie	4
Des menaces croissantes, un mandat élargi et une nécessaire évolution	5
La valeur des ressources aériennes	8
Sauver des vies grâce à l'évacuation sanitaire (CASEVAC)	10
Les hélicoptères utilitaires militaires facilitent l'engagement de la MINUSMA auprès des communautés	12
Appréciation de la situation et mécanisme d'alerte rapide	16
Les tensions sur les ressources forcent la MINUSMA à faire des arbitrages constants entre ses différentes activités de protection	20
Les défis liés à la génération de force	24
Perspectives	27



Unité d'hélicoptères armés salvadoriens au service de la MINUSMA UN Photo/Sylvain Liechti

RÉSUMÉ

« Si vous voulez des résultats, vous devez investir. Depuis le début de la mission, nous n'avons jamais reçu ce que nous avons demandé ».¹ Dans de nombreux contextes de maintien de la paix, les missions luttent pour mettre en œuvre leurs mandats sans disposer des ressources aériennes adéquates. Le besoin de ressources aériennes est particulièrement important au Mali en raison de la taille du pays, de l'utilisation fréquente d'engins explosifs improvisés sur les principaux réseaux de transport, de la forte propension aux inondations et de la rareté des routes carrossables. Pourtant, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ne dispose pas des hélicoptères militaires et des avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (RSR) nécessaires pour atteindre ses objectifs, qui incluent une tâche de plus en plus centrale : protéger les civils.

Les ressources aériennes sont essentielles pour remplir un large éventail de tâches, dont beaucoup sont directement liées au mandat de protection de la MINUSMA. Par exemple, les hélicoptères munis d'unités médicales évacuent régulièrement les civils blessés et les soldats de maintien de la paix vers l'installation médicale la plus proche. De plus, les hélicoptères militaires utilitaires peuvent contribuer au déploiement rapide de troupes au sol afin de répondre aux alertes précoces. Les ressources aériennes permettent également au personnel de la mission de se rapprocher des communautés pour mieux comprendre les besoins et les préoccupations des gens ; ils aident aussi à mener des activités pour la cohésion sociale et la réduction de la violence. Les capacités RSR sont des multiplicateurs de force essentiels visant à fournir une connaissance de la situation et de favoriser les alertes précoces sur des menaces auxquelles sont exposés les civils.

Cela fait plusieurs années que la MINUSMA n'a pas bénéficié de suffisamment de ressources aériennes militaires, mais l'évolution de la sécurité depuis 2015 a accentué ce manque de ressources. Trois tendances ont créé des défis importants pour la Mission au cours des dernières années. Premièrement, la région centrale de Mopti (une zone qui était relativement stable et qui accueillait auparavant peu de personnel) est désormais la région du Mali la plus touchée par la violence.² Deuxièmement, la violence intercommunautaire est

« Si vous voulez des résultats, vous devez investir. Depuis le début de la mission, nous n'avons jamais reçu ce que nous avons demandé. »

— *Entretien CIVIC avec un fonctionnaire de la MINUSMA*

maintenant un élément beaucoup plus important de l'environnement sécuritaire du Mali. Troisièmement, les civils sont de plus en plus souvent les principales cibles et victimes des attaques.

Au cours de son premier déploiement en 2013, la MINUSMA a été mandatée et conçue pour soutenir la négociation et la mise en œuvre d'un accord de paix entre les parties dans le nord du Mali. En juin 2019, le Conseil de sécurité des Nations unies, prenant en compte l'évolution de la dynamique du conflit, a ajouté une deuxième priorité stratégique au mandat de la MINUSMA. Cette nouvelle priorité stratégique incitait la Mission à aider les autorités maliennes à protéger les civils et à réduire la violence intercommunautaire dans le centre du pays. De plus, la protection des civils a été élevée au rang de tâche prioritaire pour la Mission.³ La priorité accrue accordée par le mandat à la protection des civils est une évolution à saluer et qui était attendue depuis longtemps, mais elle doit être assortie

1 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019.

2 Cette évaluation a été produite en agrégeant le nombre d'incidents violents et le nombre de personnes tuées. Outil d'exportation de données ACLED, février 2020, <https://www.acleddata.com/data/>.

3 Alison Giffen et Seán Smith, « What Does MINUSMA's Revised Mandate Mean for the Protection of Civilians in Mali? Part 1: Prioritizing Protection », Center for Civilians in Conflict (blog), 26 juillet 2019, <https://civiliansinconflict.org/blog/minusma-revised-mandate-poc-mali/>.

de ressources suffisantes pour que la Mission ait une chance de réussite.

Un tel élargissement des priorités stratégiques de la MINUSMA, tant sur le plan thématique que géographique, exige une intervention immédiate des États membres, du Secrétaire général des Nations unies et du Secrétariat afin de combler les lacunes préexistantes en matière de capacités et de répondre aux nouvelles exigences. Malgré les tentatives pour reconfigurer la Mission et investir davantage de ressources à Mopti, la MINUSMA ne dispose pas encore de ressources aériennes militaires basées en permanence dans la région centrale.

Le présent rapport rassemble plusieurs études qui soulignent la valeur critique des ressources aériennes pour la capacité de la MINUSMA à protéger les civils au Mali. Il décrit également comment le manque d'hélicoptères militaires et de plateformes RSR dans le centre du Mali oblige la MINUSMA à puiser dans les ressources aériennes du nord pour remplir son mandat élargi ; une mesure risquant de laisser la Mission exposée dans des zones clés. Lorsque les avions sollicités sont déjà requis dans leurs zones opérationnelles habituelles, la capacité de la MINUSMA à identifier, dissuader et répondre aux menaces potentielles contre les civils dans la région de Mopti est extrêmement limitée. Ce rapport décrit également en détail pourquoi les hélicoptères civils ne sont pas toujours une alternative viable aux hélicoptères militaires dans le contexte sécuritaire malien.

Afin de relever les nouveaux défis et de renforcer sa capacité à mettre en œuvre son mandat élargi, la MINUSMA a élaboré un plan d'adaptation pour l'ensemble de la mission. Ce plan n'engendre aucune modification du plafonnement de 13 289 militaires et de 1 920 policiers de la MINUSMA, autorisé au cours du renouvellement de mandat de 2019.⁴ Par contre, le plan d'adaptation exige le déploiement d'hélicoptères d'attaque et utilitaires supplémentaires et de ressources RSR afin d'accroître la capacité de la mission à protéger les civils. La MINUSMA a inclus les nouveaux coûts associés à ces capacités supplémentaires dans sa demande de budget pour le prochain exercice financier, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021.⁵

Bien que la Mission et le Conseil de sécurité des Nations unies aient pris des mesures significatives afin de faire face aux menaces accrues qui pèsent sur les civils dans le centre du Mali, les États membres n'ont pas encore affecté ou déployé les ressources aériennes suffisantes. Le Département des opérations de Paix (DPO) des Nations unies avait prévu d'organiser une conférence de génération de force en avril 2020 afin de mobiliser les États membres sur la fourniture de ressources aériennes dont la MINUSMA a tant besoin, mais la conférence a été reportée en raison de la pandémie du coronavirus.⁶ Si la conférence de génération de force ne parvient pas à remplir les lacunes, le Secrétaire général des Nations unies et les États membres devront trouver un autre moyen de sécuriser les ressources et les troupes nécessaires et devront élaborer un plan d'urgence pour combler les lacunes actuelles.

Malheureusement, la mise à disposition de ressources aériennes militaires par les pays contributeurs de troupes (PCT) est confrontée depuis longtemps à de nombreux défis. Ce rapport examine comment les contributeurs potentiels doivent évaluer le déploiement pour la MINUSMA de ressources déjà limitées au regard de plusieurs facteurs : leurs autres priorités de sécurité nationale et internationale, les coûts financiers impliqués par le déploiement, et enfin les préoccupations concernant la sûreté et la sécurité de leur personnel. Les États membres ont mis au point des solutions créatives, telles que des partenariats d'assistance militaire visant à renforcer les capacités des PCT ayant signalé leur volonté de se déployer, mais ayant besoin de formation et d'équipement pour être prêt à le faire. Toutefois, plus de support est nécessaire.

Le gouvernement malien a également un rôle important à jouer pour permettre à la MINUSMA de déployer et utiliser les ressources aériennes supplémentaires dont elle a besoin pour mieux protéger les civils. La MINUSMA requiert l'attribution de terrains par le gouvernement malien afin de pouvoir construire des pistes d'atterrissage, des hangars et des logements pour le personnel qui accompagne les ressources aériennes. Les Nations unies ont déjà négocié avec le gouvernement malien l'acquisition de terrains supplémentaires à Mopti, mais le besoin ne fera qu'augmenter à mesure que la Mission cherchera à déployer plus de personnel et de ressources aériennes au centre du Mali.⁷

4 Résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies, 28 juin 2019, UN SC Doc. S/RES/2480, par. 21.

5 Correspondance électronique avec un fonctionnaire civil du Secrétariat de l'ONU, n° 47, avril 2020.

6 Le présent rapport a été finalisé et publié pendant l'épidémie de COVID-19. Comme la Conférence sur la génération de force, d'autres événements futurs mentionnés dans ce rapport pourraient être affectés par la pandémie.

7 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 76, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 1, Bamako, janvier 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 12, Bamako, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire de police de la MINUSMA, n° 16, Sévaré, février 2020.

Enfin, ce rapport propose d'analyser un exemple illustrant la manière dont les ressources aériennes de la Mission ont été surexploitées pour répondre à une demande de dernière minute du gouvernement malien. Cette tension a engendré la suspension d'une opération de protection des civils et laissé les soldats de la paix livrés à eux-mêmes sur le terrain sans moyen d'évacuation de victimes d'une zone de combat (CASEVAC) pendant 12 heures. Cette étude de cas révèle que la Mission ne dispose pas toujours d'un nombre suffisant d'hélicoptères pour effectuer simultanément plusieurs tâches de protection. Elle souligne également l'importance pour les autorités maliennes de soumettre les demandes d'assistance de la MINUSMA dans les temps.

RECOMMANDATIONS

Aux États membres des Nations unies (à l'exception du gouvernement du Mali, qui est abordé séparément) :

- Au regard de la tendance actuelle d'accroissement des violences sur les civils, continuer à veiller à ce que la protection des civils soit prioritaire dans le texte et la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA.
- Fournir les ressources aériennes nécessaires à la MINUSMA afin de contribuer à combler l'écart entre les capacités et les besoins identifiés.
- Investir du capital politique en vue d'inciter fortement les gouvernements disposant des ressources aériennes requises à contribuer à la Mission.
- Permettre aux États membres de contribuer à la MINUSMA en fournissant une assistance en matière de sécurité sous forme de formation, d'équipement et de maintenance.
- Soutenir les demandes budgétaires de la MINUSMA nécessaires pour appuyer le déploiement des ressources aériennes, en toute sécurité, et pour un usage efficace.
- Mobiliser les réseaux diplomatiques pour encourager le gouvernement du Mali à accélérer

l'attribution de terrains supplémentaires à la MINUSMA afin qu'elle puisse déployer ses ressources dans les zones où les civils sont les plus menacés.

- Prier le Secrétaire général d'informer régulièrement le Conseil de Sécurité sur les progrès réalisés et les défis rencontrés pour générer et déployer des ressources aériennes.

Au Secrétariat des Nations unies :

- Compte tenu du report de la conférence de génération de force de la MINUSMA, trouver d'autres moyens pour encourager efficacement les États membres à affecter et déployer des ressources aériennes telles que celles détaillées dans l'édition spéciale du document sur les « Besoins en capacités de la composante en uniforme de la MINUSMA », produit en appui au plan d'adaptation de la Mission.⁸
- Identifier les principales raisons pour lesquelles les États membres ne veulent ou ne peuvent pas déployer des ressources aériennes auprès de la MINUSMA (comme par exemple le besoin d'obtenir des garanties sur l'amélioration du support médical), et s'efforcer de remédier à ces préoccupations.

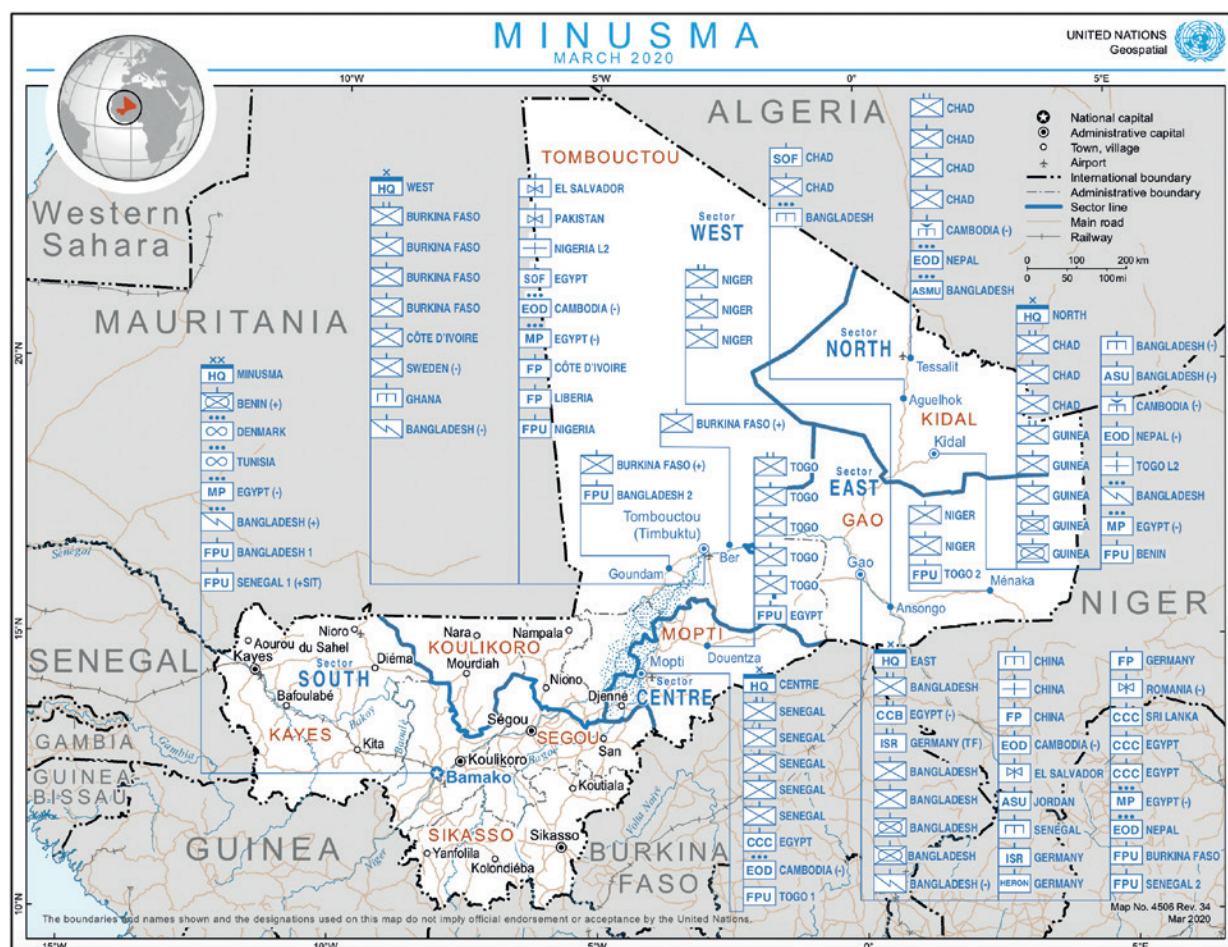
À la MINUSMA :

- Continuer de donner la priorité à la protection des civils dans l'usage de l'ensemble de ses ressources, y compris aériennes.
- Veiller à ce que les soldats de la paix déployés sur le terrain disposent à tout moment d'une option d'évacuation sanitaire, y compris en zone de combat (CASEVAC).

Au gouvernement malien :

- Accélérer les négociations pour l'attribution de terrains à la MINUSMA afin de permettre la construction ou l'agrandissement de logements, de hangars et d'autres infrastructures nécessaires au déploiement des ressources aériennes.
- Soumettre les demandes de vol à la Mission dans les temps, et s'assurer que tous les membres du gouvernement soient conscients des contraintes de ressources auxquelles la Mission est confrontée.

8 Département des opérations de paix des Nations unies, « Uniformed Capability Requirements : MINUSMA Special Edition », janvier 2020, https://pcrs.un.org/Lists/Resources/03-%20Uniformed%20Capability%20Requirements%20for%20UN%20Peacekeeping/2020/MINUSMA%20Force%20Adaptation%20Plan%20Uniformed%20Capability%20Requirements_Jan%202020.pdf?Mobile=1.



Source : Département des opérations de maintien de la paix des Nations unies⁹

MÉTHODOLOGIE

Ce document est le fruit des recherches menées par CIVIC entre mai 2019 et avril 2020. Durant de cette période, CIVIC a conduit 123 entretiens, y compris avec : 33 fonctionnaires civils de la MINUSMA, 18 responsables militaires de la MINUSMA, 5 membres de la force de police des Nations unies (UNPOL), 9 fonctionnaires du siège des Nations unies, 11 acteurs humanitaires, 8 diplomates étrangers en poste à Bamako, 16 responsables de la société civile malienne, 3 fonctionnaires maliens et 20 civils des régions de Koulikoro et de Mopti au Mali. Une partie de ces entretiens s'est concentrée sur les besoins et les lacunes des moyens aériens de la MINUSMA.

Ces entretiens ont permis à CIVIC de comprendre le contexte dans lequel la MINUSMA exécute son mandat de protection des civils. Les citations mises en avant dans le document reflètent les entretiens consultés pour rédiger le document. Une version de travail a été partagée avec les principaux interviewés pour révision avant sa publication.

⁹ Département des opérations de paix des Nations unies, carte de déploiement MINUSMA, février 2020, <https://www.un.org/Depts/Cartographic/map/dpko/MINUSMA.pdf>.

DES MENACES CROISSANTES, UN MANDAT ÉLARGI ET UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION

Le contexte sécuritaire du Mali a beaucoup changé depuis le déploiement de la MINUSMA en 2013. La Mission doit faire face à de nouvelles menaces dans des régions du pays qui étaient auparavant relativement assez stables. L'évolution la plus inquiétante est sans aucun doute l'intensification et la banalisation de la violence intercommunautaire dans le centre du Mali. En 2017 par exemple, les milices ethniques qui n'étaient pas signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 (ci-après mentionné comme l'accord de paix) étaient responsables de 6% de l'ensemble des attaques sur les civils au Mali.¹⁰ A titre de comparaison, ces mêmes milices ethniques non signataires étaient responsables de 40% de ces incidents en 2019.¹¹ Cette inquiétante évolution a débouché sur trois massacres de grande ampleur sur des civils de la région de Mopti au cours des six premiers mois de 2019.¹²

Le ciblage explicite des civils selon des critères ethniques dans les attaques de masse représente une nouvelle dimension du conflit malien auquel la Mission tente encore de s'adapter. Au cours des 30 derniers mois, plus d'incidents de sécurité (y compris des cas de violences contre des civils) ont eu lieu dans la région de Mopti que dans les neuf autres régions du Mali.¹³ En plus des soldats de la paix qui sont depuis longtemps victimes de ce phénomène au nord du Mali, la MINUSMA est elle-même depuis peu une cible privilégiée des attaques au centre du Mali – ce qui entrave considérablement les capacités de protection des civils de la Mission. Malgré tous ces changements affectant l'environnement sécuritaire, la MINUSMA n'a toujours pas ni d'hélicoptères militaires utilitaires, ni d'hélicoptères d'attaque, ni de plateformes RSR basés en permanence dans la région de Mopti.

En plus de la situation changeante de Mopti, les régions du nord du Mali continuent à faire face à la violence et l'insécurité. Le dernier rapport trimestriel du Secrétaire général de 2019 fait état d'une augmentation des « activités terroristes » dans les régions de Ménaka et de Gao.¹⁴ En effet, la menace est si importante qu'en novembre 2019 les forces armées du Mali (FAMA) ont dû se retirer de trois de leurs bases à Gao et à Ménaka suite à une série d'attaques meurtrières.¹⁵ En parallèle, les groupes extrémistes violents et les groupes armés non étatiques continuent de contrôler un vaste territoire dans les régions de Tombouctou et de Kidal.¹⁶

Le Conseil de sécurité a été lent à ajuster le mandat de la Mission pour répondre à l'évolution du contexte sécuritaire au Mali. La Mission avait pour mandat initial d'aider à la négociation et à l'application de l'accord de paix. La tâche de « protection des civils et de stabilisation » est inscrite dans le mandat de la MINUSMA depuis sa création en 2013.¹⁷ Toutefois, la protection des civils ne s'est pas imposée comme priorité absolue de la MINUSMA à cause du nombre de victimes civiles – qui était initialement relativement moins élevé que dans d'autres contextes de maintien de la paix – et des types d'abus commis au cours des premières années de déploiement de la Mission.¹⁸ De plus, les premiers mandats ont maintenu le focus de la Mission sur la protection et la stabilisation du nord du pays. En 2015, le mandat ordonnait à la Mission de « stabiliser les principales agglomérations et les autres zones où les civils sont en danger, *notamment dans le nord du pays...* ».¹⁹

10 Outil d'exportation de données ACLED, janvier 2020, <https://www.acleddata.com/data/>.

11 Outil d'exportation de données ACLED, janvier 2020, <https://www.acleddata.com/data/>.

12 « Mali : un village peul attaqué, 37 morts », Libération, 1^{er} janvier 2019, https://www.liberation.fr/planete/2019/01/01/mali-un-village-peul-attaque-37-morts_1700644 ; Morgane le Cam, « Au Mali, avec les rescapés du massacre d'Ogossagou », Le Monde, 8 avril 2019, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/08/au-mali-avec-les-rescapes-du-massacre-d-ogossagou_5447557_3212.html ; « Mali : 35 morts, dont 24 enfants, le bilan de la tuerie de Sobane revu à la baisse », Jeune Afrique, 12 juin 2019, <https://www.jeuneafrique.com/787609/politique/mali-35-morts-dont-24-enfants-le-bilan-de-la-tuerie-de-sobane-revu-a-la-baisse/>.

13 Outil d'exportation de données ACLED, mai 2020, <https://www.acleddata.com/data/>.

14 Conseil de sécurité des Nations unies, « Situation au Mali : Rapport du Secrétaire général », décembre 2019, par. 44, <https://www.undocs.org/fr/S/2019/983>.

15 E Christophe Boisbouvier, « Mali: 'Repli ne veut pas dire abandon,' affirme Ibrahim Maïga, chercheur à l'ISS », RFI, 12 novembre 2019, <http://www.rfi.fr/emission/20191112-mali-repli-veut-pas-dire-abandon-ibrahim-maiga-chercheur-iss?ref=tw> ; Baba Ahmed, « Mali's military abandons isolated outposts amid attacks », AP News, 16 novembre 2019, <https://apnews.com/4c746a3c33834b36a2f59f38b7e4d98d> ; Conseil de sécurité de l'ONU, « Situation au Mali : Rapport du Secrétaire général », décembre 2019, par. 12, <https://www.undocs.org/fr/S/2019/983>.

16 Conseil de sécurité des Nations unies, « Situation au Mali : Rapport du Secrétaire général », décembre 2019, par. 14, 44, et 47, <https://www.undocs.org/fr/S/2019/983>.

17 Résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité des Nations unies, 25 avril 2013, UN SC Doc. S/RES/2100, par. 16 (c).

18 Namie Dirazza, « Protecting Civilians in the Context of Violent Extremism: The Dilemmas of UN Peacekeeping in Mali », International Peace Institute, 17 octobre 2018.

19 Résolution 2227 (2015) du Conseil de sécurité des Nations unies, 29 juin 2015, UN SC Doc. S/RES/2227, par. 14 (d-ii). La mise en forme a été ajoutée par CIVIC.

Malgré tous ces changements affectant l'environnement sécuritaire, la MINUSMA n'a toujours pas ni d'hélicoptères militaires utilitaires, ni d'hélicoptères d'attaque, ni de plateformes RSR basés en permanence dans la région de Mopti.

L'empreinte initiale de la MINUSMA découle directement de ses premiers mandats. Le personnel et les ressources de la Mission étaient concentrés dans les centres urbains du nord et à Bamako. En 2016, en réponse à la violence croissante dans le centre du Mali, le Conseil de sécurité a ajouté la mention « et dans le centre » au mandat de la Mission, comme présenté ci-dessus.²⁰ Le Conseil de sécurité n'a cependant pas inclus de référence explicite à la protection des civils ou à la région centrale lorsqu'il a défini les priorités stratégiques de la Mission.²¹

Ainsi, en 2018, les dirigeants de la Mission ont répondu à la détérioration rapide de la situation en lançant le développement d'une stratégie à tous les niveaux de la Mission pour prendre en compte la région centrale.²²

La MINUSMA a donc créé le secteur centre en juin 2019, définissant ainsi une nouvelle zone d'opération à l'est de Mopti.²³ Cette décision était motivée en partie par la volonté de renforcer la capacité de la Force à opérer de manière autonome et rapide dans le centre du Mali.

Plus tard ce mois-là (juin 2019), le Conseil de sécurité a ajouté une seconde priorité stratégique au mandat de la MINUSMA. Cette priorité demandait à la Mission de « faciliter l'application d'une stratégie globale dirigée sur le plan politique par le Mali afin de **protéger les civils, de réduire les violences intercommunautaires** et de rétablir l'autorité et la présence de l'État ainsi que les services sociaux de base **dans le centre du Mali...** ».²⁴

20 Résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité des Nations unies, 30 juin 2016, UN SC Doc. S/RES/2295, par. 19(c-ii). Le libellé de cette résolution est le suivant : « En soutien aux autorités maliennes, stabiliser les principales agglomérations et les autres zones où les civils sont en danger, notamment dans le nord et le centre du Mali... ».

21 Résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité des Nations unies, par.16 Le Conseil de sécurité inclut des priorités stratégiques aux mandats des missions pour signaler au Secrétariat des Nations unies, à la direction de la Mission et aux autres États membres ses principaux objectifs et intérêts dans le cadre de l'opération de maintien de la paix. Les priorités stratégiques sont plus importantes que les tâches d'une mission.

22 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 3, Bamako, mai 2018 ; Dirazza, « Protecting Civilians in the Context of Violent Extremism », 24.

23 Les opérations et les activités militaires de la MINUSMA au Mali sont réparties en cinq secteurs distincts. Le siège des quatre autres secteurs militaires de la Mission sont respectivement : Tombouctou, Gao, Kidal et Bamako. Voir la carte de déploiement de la MINUSMA à la page 4 pour obtenir des détails supplémentaires sur les zones d'opération de chaque secteur.

24 Résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies, 28 juin 2019, UN SC Doc. S/RES/2480, par. 20. La mise en forme a été ajoutée par CIVIC. Il convient de noter que le nouveau mandat améliore également la protection de deux autres manières. Dans le cadre des priorités stratégiques, le mandat comprend six tâches prioritaires pour la Mission. Dans le cadre de la deuxième tâche prioritaire, le Conseil de sécurité a ajouté une instruction explicite à la Mission : « aider les autorités maliennes à réduire la violence et les tensions intercommunautaires ». Le nouveau mandat a également fait passer la protection des civils de la quatrième tâche prioritaire à la troisième. Voir Giffen et Smith, « What Does MINUSMA's Revised Mandate Mean for the Protection of Civilians in Mali? ».

Le mandat de 2019 (résolution 2480) stipule que la priorité de la MINUSMA doit être d'utiliser ses capacités et ses ressources pour atteindre sa première priorité stratégique : soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix. Mais il ajoute également qu'elle « devrait veiller à ce que la Mission soit dotée de moyens suffisants afin de mettre en œuvre de la deuxième priorité stratégique ». Cet ajout exige donc qu'elle consacre davantage de ressources à la région centrale et aux activités de protection des civils.²⁵

Lorsque le Conseil de sécurité a ajouté cette deuxième priorité stratégique au mandat de la MINUSMA, il n'a supprimé aucune des tâches préexistantes.²⁶ Il a ainsi été difficile pour la Mission d'allouer des ressources suffisantes pour atteindre cette deuxième priorité stratégique puisqu'elles étaient déjà sollicitées ailleurs. Le Conseil de sécurité a toutefois reconnu que cette nouvelle priorité pourrait demander des ajustements à la Mission. Il a donc prié le Secrétaire général de « mener, dans les six mois suivant l'adoption de la présente résolution, une évaluation approfondie de la situation dans le nord et dans le centre du Mali et de la configuration de la mission pour ce qui est de l'exécution de ses priorités stratégiques principale et seconde ».²⁷ La résolution demandait également explicitement au Secrétaire général d'envoyer au Conseil de sécurité une lettre décrivant les points de vue de toutes les parties prenantes, notamment celle du représentant spécial du Secrétaire général et du Commandant de la Force, en vue de fournir des informations sur « les problèmes de sécurité au Mali », « les progrès dans les opérations de la mission » et « la performance et la relève des contingents ».²⁸

En réponse à la demande du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a inclus quelques renseignements sur les adaptations et les besoins en ressources de la MINUSMA dans son rapport trimestriel de décembre 2019. Le rapport souligne : « Au vu de la grande complexité de la menace, de l'intensification des activités terroristes et de la limitation des capacités nationales, elle [la MINUSMA] ne peut en faire davantage sans ressources supplémentaires ».²⁹ En conséquence, les dirigeants de la MINUSMA ont élaboré un plan d'adaptation de la force et ont proposé la création d'un groupement tactique mobile qui serait déployé dans tous les secteurs. Ce plan est conçu pour permettre au personnel militaire de la MINUSMA de mobiliser rapidement les ressources des divers secteurs pour répondre rapidement aux menaces sécuritaires et de renforcer la capacité de la Mission à protéger les civils.

Selon un autre document du Secrétariat de l'ONU, pour reconfigurer efficacement les activités de la Mission il est nécessaire d'avoir « ... des unités adaptées et des capacités améliorées, dont la plus importante est une mobilité aérienne supplémentaire ».³⁰ En effet, la MINUSMA demande avant tout davantage d'hélicoptères utilitaires militaires et des moyens RSR à déployer.³¹ Plus précisément, le plan d'adaptation de la Mission ne prévoit aucune augmentation des effectifs des soldats de la paix. La modification des activités de la Mission nécessitera néanmoins une augmentation du budget de la Mission pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le budget proposé a été soumis aux États membres et sera débattu lors de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies avant le 30 juin 2020 (fin de l'année financière).³²

25 Résolution 2480 du Conseil de sécurité des Nations unies (2019), par. 21. Voir Giffen et Smith, « What Does MINUSMA's Revised Mandate Mean for the Protection of Civilians in Mali? ». Il est à noter que les résolutions existantes du Conseil de sécurité, notamment la résolution S/RES/1894 et la politique 2019 du Département des opérations de paix intitulée « La protection des civils dans le cadre du maintien de la paix des Nations Unies », exigent également que les missions de maintien de la paix accordent la priorité à la protection des civils lorsqu'elles décident de l'attribution, le déploiement et l'utilisation des capacités et des ressources disponibles.

26 En même temps que le Conseil de sécurité adoptait le nouveau mandat, la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, l'organisation des États membres qui approuve les budgets de maintien de la paix a autorisé un budget de fonctionnement pour la MINUSMA inférieur de 11,3 millions de dollars à ce que le Secrétaire général avait demandé. « Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 : Rapport du secrétaire général », Bibliothèque numérique de l'ONU, <https://digitallibrary.un.org/record/3797700?ln=en>.

27 Résolution 2480 du Conseil de sécurité des Nations unies (2019), par. 21.

28 Résolution 2480 du Conseil de sécurité des Nations unies (2019), par. 65.

29 Conseil de sécurité des Nations unies, « Situation au Mali : Rapport du Secrétaire général », décembre 2019, par. 98, <https://www.undocs.org/fr/S/2019/983>.

30 Département des opérations de paix des Nations unies, « Uniformed Capability Requirements : MINUSMA Special Edition », janvier 2020.

31 Secteur centre (Mopti), Secteur est (Gao et Ménaka), Secteur ouest (Tombouctou) et Secteur nord (Kidal).

32 Correspondance écrite avec un fonctionnaire civil du Secrétariat de l'ONU, n° 47, New York, avril 2020.



Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies (SRSG) pour le Mali et chef de la MINUSMA, Mahamat Saleh Annadiif, arrive au camp de la MINUSMA à Ber, dans la région de Tombouctou. MINUSMA/Marco Dormino

LA VALEUR DES RESSOURCES AÉRIENNES

Les ressources aériennes sont essentielles pour assurer l'efficacité et la mobilité de toute opération de maintien de la paix. Par exemple, les hélicoptères dotés d'unités médicales évacuent régulièrement les civils et les soldats de la paix blessés vers l'installation médicale la plus proche. Les hélicoptères d'attaque légers et les aéronefs télépilotés (communément appelés drones) peuvent également fournir une appréciation de la situation et être utilisés comme mécanisme d'alerte rapide.³³ De la même manière, les hélicoptères utilitaires militaires facilitent le déploiement rapide de troupes au sol pour répondre aux menaces potentielles.

Les ressources aériennes permettent aussi au personnel de la Mission de s'engager sur le terrain auprès des communautés locales pour mieux comprendre leurs besoins et leurs préoccupations et ainsi favoriser la cohésion sociale et réduire la violence.

Les ressources aériennes sont particulièrement nécessaires dans un contexte comme celui du Mali où un nombre relativement restreint de personnes est déployé sur une vaste zone géographique. Les moyens de transport alternatifs sont en outre rendus indisponibles par les inondations annuelles dues à la saison des pluies, la médiocrité des infrastructures

³³ Les aéronefs télépilotés, plus connus sous le nom de drones, ont également de nombreuses autres fonctions utiles. Ils peuvent effectuer des missions de reconnaissance afin d'aider à identifier un lieu d'atterrissage sécuritaire pour un hélicoptère civil venant prêter main forte dans une opération de sauvetage au combat (CASEVAC), par exemple. Ils peuvent également surveiller l'état des routes pour assister les déplacements sur des terrains difficiles. De plus, ils peuvent surveiller les menaces potentielles et ainsi empêcher les embuscades. Le premier aspect est particulièrement important si l'on considère que « les équipes terrestres passent parfois des journées entières à parcourir six kilomètres, car elles s'embourbent et restent bloquées dans la boue pendant la saison des pluies ». Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.

routières, le réseau aérien national limité et l'utilisation massive d'engins explosifs en bord de route.³⁴ Comme expliqué par un diplomate étranger, les ressources aériennes de l'ONU sont quasiment la seule chose qui relie le nord à Bamako.³⁵ Un soldat de la paix a déclaré à CIVIC : « On nous demande d'être agiles et flexibles dans le cadre de notre mandat ; c'est ce que seul un hélicoptère peut fournir ».³⁶

Malgré leur importance, la MINUSMA a longtemps été privée d'un nombre suffisant de ressources aériennes militaires pour d'atteindre ses objectifs.³⁷ Le nombre croissant de menaces au Mali et l'élargissement du mandat de la Mission ont accentué ce déficit. Par exemple, la Mission opère dans la région de Kidal sans aucun hélicoptère militaire depuis plusieurs années – ce qui a considérablement réduit son efficacité.³⁸ L'arrivée d'une force de réaction rapide sénégalaise en 2017 devait améliorer la situation dans la région de Mopti, mais comme elle ne disposait pas du détachement d'hélicoptères nécessaire à sa mission elle a également laissé le secteur centre sans hélicoptère utilitaire militaire.³⁹ Le déploiement d'hélicoptères utilitaires militaires pakistanais à Tombouctou dans les premiers mois de 2020 devrait améliorer la capacité de la MINUSMA à s'engager dans cette difficile région du nord. Cependant, la Mission doit encore trouver un substitut pour l'unité d'hélicoptères utilitaires militaires roumains de Gao qui quittera le Mali plus tard dans l'année. Le budget de la MINUSMA prévoit également le déploiement de six avions militaires pour assurer les missions de type RSR, bien que la Mission n'en disposait toujours pas en avril 2020.⁴⁰

Allouer davantage de ressources aériennes militaires à la Mission augmenterait considérablement sa capacité à protéger les civils. Cependant, l'allocation de plus de

« On nous demande d'être agiles et flexibles dans le cadre de notre mandat ; c'est ce que seul un hélicoptère peut fournir ».

— Entretien d'un responsable militaire de la MINUSMA à Bamako

ressources aériennes n'est pas le seul problème. Une autre difficulté réside dans l'incapacité des fonctionnaires de la MINUSMA à utiliser de manière flexible le peu de ressources aériennes dont ils disposent. La principale raison de ce manque de flexibilité vient des conditions que certains pays contributeurs de troupes attachent aux avions qu'ils mettent au service des missions de maintien de la paix. Ces conditions incluent par exemple des restrictions sur le moment et le lieu où les troupes peuvent être déployées.⁴¹

34 « 'Protection With Less Presence': How the Peacekeeping Operation in the Democratic Republic of Congo is Attempting to Deliver Protection with Fewer Resources », Center for Civilians in Conflict, Janvier 2018 ; « Moving Toward Mobility: Providing Protection to Civilians Through Static Presence and Mobile Peacekeeping in South Sudan », Center for Civilians in Conflict, Mars 2019.

35 Entretien CIVIC avec un diplomate étranger, n° 14, Bamako, mai 2019.

36 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019.

37 Alexandra Novosseloff, « Keeping Peace from Above: Air Assets in UN Peace Operations », International peace institute, 12 octobre 2017, <https://www.ipinst.org/2017/10/air-assets-un-peace-ops>.

38 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 69 réalisée par téléphone, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 70, Bamako, octobre 2019.

39 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 76, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 78, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire du Secrétariat des Nations Unies, n° 46, New York, janvier 2020.

40 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, novembre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, novembre 2019.

41 Peter Albrecht, Signe Marie Cold-Ravnkilde et Rikke Haugegaard, « Inequality in MINUSMA #1 African Soldiers are in the Firing Line in Mali », Institut danois d'études internationales, 5 décembre 2016. Pour plus de renseignements sur les restrictions imposées aux Etats membres à leur participation aux opérations de maintien de la paix des Nations unies, voir Alexandra Novosseloff, « n° Caveats, Please? Breaking a Myth in UN Peace Operations », Global Peace Operations Review, 12 septembre 2016.

Bien que ce document n'explore pas ce sujet en profondeur, plusieurs fonctionnaires de la MINUSMA se sont plaints à CIVIC que de telles conditions empêchaient la Mission d'utiliser les ressources aériennes à 100% de leurs capacités.⁴²

La pénurie de ressources aériennes militaires était la plus critique entre août et septembre 2019, à la suite du retrait prévu d'un contingent canadien en juillet. Ce contingent canadien était responsable d'une ligne de service et d'une ligne CASEVAC depuis Gao, principal centre de la Mission dans le nord du Mali.⁴³ Le Canada s'était engagé auprès de la MINUSMA à fournir ce service pour une année seulement. Il était convenu que les hélicoptères roumains remplaceraient ceux canadiens, mais ces mêmes hélicoptères ne pouvaient entrer en service à Gao qu'à compter du 1^{er} octobre soit deux mois complets après le départ des Canadiens.

Pour combler cet écart, les Canadiens ont prolongé d'un mois leur ligne CASEVAC en laissant un hélicoptère Chinook assurer la couverture jusqu'en fin août.⁴⁴ La ligne de service a donc été coupée à la fin du mois de juillet, comme prévu. De fait, pour l'ensemble du mois d'août 2019, la Force s'est retrouvée avec un seul hélicoptère de transport militaire pour couvrir l'ensemble du pays.⁴⁵ Lorsqu'en septembre 2019 les Canadiens ont rappelé tous leurs appareils, la Mission ne disposait plus d'un seul hélicoptère de transport militaire au Mali.⁴⁶ La Mission a dû se résoudre à utiliser un hélicoptère civil Mi-8 pour assurer la couverture CASEVAC dans la région de Gao pendant cette période.⁴⁷

Sauver des vies grâce à l'évacuation sanitaire (CASEVAC)

Les Nations unies ont réalisé un effort concerté ces dernières années pour améliorer le déroulement de ses

Lorsqu'en
septembre 2019
les Canadiens
ont rappelé tous
leurs appareils,
la Mission ne
disposait plus d'un
seul hélicoptère
de transport
militaire au Mali.

missions de maintien de la paix dans des environnements à hauts risques. En 2017, le Secrétaire général a commandé un rapport pour proposer des moyens par lesquels l'ONU pourrait réduire le nombre de morts et de blessés des opérations de maintien de la paix. Les principales recommandations de ce rapport conduit par le lieutenant-général à la retraite Carlos Alberto dos Santos Cruz portaient sur la nécessité d'améliorer l'efficacité

42 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 10, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 11, Bamako, juillet 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 24, Bamako, août 2019.

43 Une ligne de service (aussi appelée ligne de mission) équivaut à un hélicoptère disponible et dédié à l'exécution de certaines tâches à un moment donné. Une ligne de service implique le transport de fournitures, d'équipement, de personnel civil et de personnel armé. Une ligne CASEVAC implique qu'un hélicoptère adapté pour le transport médical soit en attente permanente pour évacuer les blessés vers l'hôpital.

44 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019.

45 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 24, Bamako, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019.

46 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019.

47 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019.

du système CASEVAC.⁴⁸ Les hélicoptères sont au cœur même de ce système puisqu'ils permettent de transporter rapidement les civils et soldats de la paix blessés vers les hôpitaux de terrain pour des soins d'urgence.

En effet, les hélicoptères civils et militaires de la MINUSMA sauvent régulièrement la vie des civils et soldats de la paix. La MINUSMA dispose actuellement de 14 hélicoptères civils, dont sept sont spécifiquement conçus pour l'évacuation de victimes d'une zone de combat et sont adéquatement équipés.⁴⁹ La Mission dispose de deux autres hélicoptères militaires pour évacuer les pertes. Ce service CASEVAC est indispensable pour la MINUSMA, qui est souvent mentionnée comme « la mission de maintien de la paix la plus meurtrière des Nations unies » en raison des nombreux soldats de la paix tués depuis son déploiement.⁵⁰ Comme l'a démontré une attaque l'année dernière à Aguelhok, sans cette possibilité de secourir les blessés par hélicoptère (souvent depuis des endroits isolés), le nombre de soldats de la paix disparus serait certainement encore plus élevé.

Bien que les hélicoptères civils soient importants pour de nombreuses activités de la MINUSMA (en premier lieu, l'évacuation des victimes des zones de combat), ils ne peuvent pas se substituer aux ressources aériennes militaires car la Mission est une cible privilégiée des groupes armés. Les hélicoptères civils comme le Mi-8 sont engagés sous contrat auprès d'entreprises privées et ne sont donc pas équipés d'armes ou de blindage.⁵¹ Ils sont de fait incapable d'assurer une protection aérienne aux unités au sol au cours des opérations et ne peuvent pas sécuriser leurs propres sites d'atterrissage. Ce manque de capacité est particulièrement problématique étant donné l'environnement sécuritaire qui prévaut dans le centre et le nord du Mali et réduit considérablement la mobilité de la Mission.⁵² Un fonctionnaire militaire a affirmé à CIVIC que la Mission a « désespérément besoin de plus de transport aérien militaire » et a ajouté que « lorsqu'il y a des affrontements entre les groupes armés signataires, il nous faut parfois deux à trois jours pour nous rendre sur place ».⁵³

« Lorsqu'il y a des affrontements entre les groupes armés signataires, il nous faut parfois deux à trois jours pour nous rendre sur place ».

— Entretien d'un responsable militaire de la MINUSMA à Bamako

48 Carlos Alberto dos Santos Cruz, « Improving Security of United Nations Peacekeepers: We need to change the way we are doing business », décembre 2017, https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/improving_security_of_united_nations_peacekeepers_report.pdf.

49 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019.

50 « Chinese peacekeeper among four killed in Mali attacks », BBC News, 1^{er} juin 2016, <https://www.bbc.com/news/world-africa-36424583> ; « U.N. chief visits deadliest peacekeeping mission in Mali », Seattle Times, 29 mai 2018, <https://www.seattletimes.com/nation-world/un-chief-visits-deadliest-peacekeeping-mission-in-mali/> ; Kevin Sieff, « The World's Deadliest UN Peacekeeping Mission », The Washington Post, 17 février 2017, <http://www.washingtonpost.com/sf/world/2017/02/17/the-worlds-deadliest-u-n-peacekeeping-mission/> ; « Mali in crisis: The fight between the Dogon and Fulani », Al Jazeera, 24 août 2019, <https://www.aljazeera.com/programmes/talktojazeera/inthefield/2019/08/mali-crisis-fight-dogon-fulani-190822125317990.html> ; « Mali: deux attaques contre la Minusma dans le nord en un week-end », RFI, 20 mai 2019, <http://www.rfi.fr/afrique/20190520-mali-deux-attaques-minusma-nord-week-end> ; Morgane le Cam, « Au Mali, Antonio Guterres en meilleur allié de la Force conjointe du G5 Sahel », Le Monde, 31 mai 2018, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/05/31/au-mali-antonio-guterres-en-meilleur-allie-de-la-force-conjointe-du-g5-sahel_5307732_3212.html.

51 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019.

52 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 22, Bamako, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 24, Bamako, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 69, réalisée par téléphone, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 70, Bamako, octobre 2019.

53 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 24, Bamako, août 2019.

ÉTUDE DE CAS : Sauvetage en combat depuis Aguelhok

En janvier 2019, un groupe armé extrémiste a lancé une attaque coordonnée sur l'avant-poste de la MINUSMA à Aguelhok, dans la région de Kidal (au nord-est du Mali).⁵⁴ Onze soldats de la paix tchadiens ont été tués au cours de cette confrontation, ce qui en fait l'attaque la plus meurtrière jamais infligée à la Mission.⁵⁵ Le bilan aurait sans doute été encore plus lourd si la Mission n'avait pas pu secourir rapidement 22 soldats blessés en utilisant les hélicoptères civils et militaires dédiés au CASEVAC.⁵⁶ Quatorze soldats de la paix ont été immédiatement transférés au centre médical de la Mission à Kidal, tandis que huit autres blessés graves ont été transportés par hélicoptère militaire à l'hôpital de la Mission à Gao.⁵⁷ Les sept soldats les plus gravement blessés ont ensuite été transportés par avion civil à Dakar pour y recevoir des soins médicaux avancés.⁵⁸ Un diplomate étranger a reconnu à CIVIC que beaucoup de Tchadiens « se seraient vidés de leur sang sans ce transport aérien ». ⁵⁹ Grâce à la réactivité de l'hélicoptère civil Mi-8 basé dans la région, les douze soldats les plus gravement blessés ont été admis à l'hôpital de Kidal dans les trois heures qui ont suivi l'attaque.⁶⁰ Si les combats n'avaient pas duré « 30 à 40 minutes » lorsque l'avion civil CASEVAC est arrivé sur place, les soldats de la paix auraient été évacués encore plus rapidement.⁶¹

Les hélicoptères utilitaires militaires facilitent l'engagement de la MINUSMA auprès des communautés

La plupart des tâches de protection des civils et des droits de l'homme de la MINUSMA sont assujetties à la capacité des composantes civiles de la Mission de s'engager auprès des communautés.⁶² Par exemple, la division des droits de l'homme de la MINUSMA est chargée de surveiller et d'enquêter sur les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. De la même manière, la division des affaires civiles est responsable de promouvoir la cohésion sociale et ses réseaux sont une source clé pour les systèmes d'alerte rapide.⁶³ La division des affaires politiques organise et participe à des réunions pour résoudre les conflits locaux par le dialogue et la

recherche du compromis. Pendant ce temps, les conseillers en protection des civils sont responsables d'identifier et de comprendre les menaces qui planent sur les civils et de renforcer les mécanismes de protection.

Cependant, le secteur centre est un endroit particulièrement dangereux pour voyager par voie terrestre. Comme l'illustre l'image ci-dessous, la région de Mopti a enregistré plus d'incidents occasionnés par des engins explosifs improvisés en 2019 que toutes les autres régions du Mali.⁶⁴ Dès lors, le manque d'hélicoptères utilitaires militaires dans ce secteur rend l'engagement des composantes civiles de la MINUSMA avec les communautés au-delà des zones à proximité des bases de la Mission extrêmement difficile.

54 Le groupe armé responsable de l'attaque était le Jama'at Nusrat al-Islam Wal-Muslimin (JNIM).

55 « Mali. Un 11^e militaire tchadien tué après un attentat djihadiste dans le nord-est du pays », Ouest France, 15 février 2019, <https://www.ouest-france.fr/monde/mali/mali-un-11e-militaire-tchadien-apres-un-attentat-djihadiste-dans-le-nord-est-du-pays-6225213>.

56 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019 ; document interne n° 1 de la MINUSMA, déposé auprès de CIVIC ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.

57 Document interne n° 1 de la MINUSMA, déposé auprès de CIVIC ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.

58 Document interne n° 1 de la MINUSMA, déposé auprès de CIVIC ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.

59 Entretien CIVIC avec un diplomate étranger, n° 14, Bamako, mai 2019.

60 Document interne MINUSMA n° 1, déposé auprès de CIVIC ; document interne MINUSMA n° 7, déposé auprès de CIVIC ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil MINUSMA, n° 45, avril 2020.

61 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 69, réalisée par téléphone, octobre 2019.

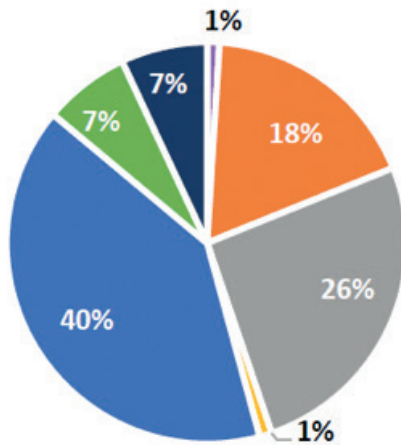
62 Le paragraphe 28 (c) ii de la résolution 2480 invite la MINUSMA à :

« renforcer le dispositif d'alerte rapide et redoubler d'efforts pour détecter et constater les violations du droit international humanitaire et les violations du droit international des droits de l'homme et atteintes à celui-ci » et à « renforcer les mécanismes de mobilisation et de protection de la population, y compris par des échanges avec les civils, des actions de proximité et des initiatives de réconciliation, de médiation, d'appui au règlement des conflits locaux et intercommunautaires et d'information du public ».

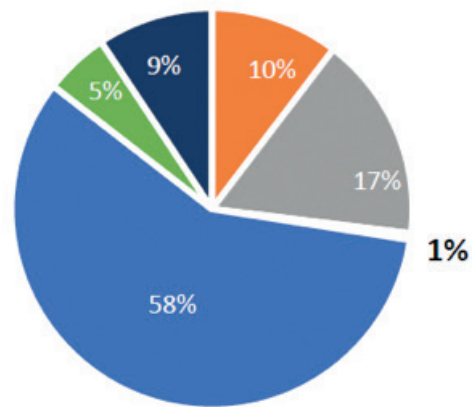
63 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 42, Bamako, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 50, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 51, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 2, Bamako, janvier 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 14, Sévaré, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire de police de la MINUSMA, n° 16, Sévaré, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 17, Sévaré, février 2020.

64 UNMAS, Mali Explosive Threat Overview, décembre 2019, déposé auprès de CIVIC.

IED / incidents miniers
par région 2018



IED / incidents miniers
par région 2019



■ BAMAKO ■ GAO ■ KIDAL ■ KOULIKORO ■ MOPTI ■ SEGOU ■ TIMBUKTU

Source : UNMAS.⁶⁵

« Les gens disent que nous [MINUSMA] ne cédon pas de territoire, mais nous l'avons déjà perdu. Nous n'avons pas les ressources... Pendant plus de six mois, nous ne pouvions pas y aller par la route [en raison des inondations]. Un véhicule blindé aurait coulé... nous avons besoin d'hélicoptères armés ».

— Entretien d'un civil de la MINUSMA à Sévaré

65 UNMAS, Mali Explosive Threat Overview, décembre 2019, déposé auprès de CIVIC.

Les inondations fréquentes pendant la saison des pluies représentent un autre problème majeur, notamment dans la partie de Mopti qui se situe à l'ouest du fleuve Niger (nommée « zone inondée »).⁶⁶ Un fonctionnaire civil de Mopti a déclaré à CIVIC que « les gens disent que nous [MINUSMA] ne cédon pas de territoire, mais nous l'avons déjà perdu. Nous n'avons pas les ressources...

Pendant plus de six mois, nous ne pouvions pas y aller par la route [en raison des inondations]. Un véhicule blindé aurait coulé... nous avions besoin d'hélicoptères armés ».⁶⁷ Un autre fonctionnaire civil a ajouté que les « Mi-8 [civils] sont inutiles [pour l'engagement communautaire] à moins qu'il n'y ait des troupes sur le terrain pour sécuriser le site d'atterrissage ».⁶⁸

ÉTUDE DE CAS : Enquêtes sur les droits de l'homme à Boulikessi, région de Mopti

Le 30 septembre 2019, les FAMA ont été victimes d'une attaque à Boulikessi, une zone isolée à l'est de la région de Mopti. Suite à cette attaque, l'équipe des droits de l'homme de la MINUSMA a demandé à la Force de leur faciliter la conduite d'une enquête.⁶⁹ Un responsable militaire a expliqué que, faute d'hélicoptère utilitaire militaire disponible pour transporter les troupes, un tel soutien aurait nécessité l'envoi d'une unité terrestre de Gao à Boulikessi pour sécuriser le site d'atterrissage de l'hélicoptère civil en provenance de Sévaré. Ce même responsable a affirmé : « Il aurait fallu trois jours à l'unité terrestre pour s'y rendre et trois jours pour en revenir ».⁷⁰ La Force a finalement estimé que l'envoi d'une unité terrestre lourde pendant une si longue période sur un terrain aussi hostile n'était pas recommandable, et l'enquête n'a donc pas pu avoir lieu.⁷¹

Le personnel en charge des droits de l'Homme a aussi souligné qu'ils avaient mené une enquête à Boulikessi l'année précédente et qu'elle n'avait pas été aussi contraignante sur le plan logistique.⁷² En effet, à l'époque, la Mission pouvait faire appel aux hélicoptères Apache armés en poste à Gao pour soutenir l'enquête. Grâce à ce soutien, il a été possible de déployer une équipe de deux hélicoptères militaires : un pour assurer la protection aérienne de troupes au sol et l'autre pour transporter les troupes en vue de sécuriser le site d'atterrissage de l'hélicoptère civil.

66 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 76, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 77, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un militaire de la MINUSMA, n° 78, Sévaré, novembre 2019.

67 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de MINUSMA, n° 77, Sévaré, novembre 2019. La Zone inondée est désormais largement sous le contrôle du groupe djihadiste armé Katiba Macina.

68 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 69, réalisée par téléphone, octobre 2019.

69 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 73, Bamako, novembre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 42, janvier 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 89, Sévaré, novembre 2019.

70 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019.

71 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 73, Bamako, novembre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 42, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 89, Sévaré, novembre 2019.

72 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 73, Bamako, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 89, Sévaré, novembre 2019



Le personnel de la MINUSMA mène une enquête sur les récentes attaques armées dans le cercle de Bankass, dans la région de Mopti. MINUSMA/Marco Dormino

Le manque de ressources aériennes militaires contraint également les capacités d'engagement de la Mission avec les communautés du nord du Mali. Un fonctionnaire civil de la MINUSMA a déclaré : « Nous demandons des hélicoptères militaires à Kidal depuis cinq ans ». Il a ajouté que la situation dans la région « a stagné, car nous n'avons pas de couverture aérienne pour pouvoir réaliser des opérations ».⁷³ L'impression du fonctionnaire a été confirmée à CIVIC par trois autres membres de la Mission travaillant à Kidal.⁷⁴ Un membre du personnel de la MINUSMA a ainsi noté : « Il y a deux cercles [sur quatre] dans la région de Kidal où nous ne sommes pas allés : Tin-Essakou et Abeibara. Grâce aux ressources militaires, la capacité à projeter et à engager les communautés serait beaucoup plus élevée. Nous serions également en mesure d'aider les représentants du gouvernement et les autorités locales à se rendre dans des endroits où ils ne sont pas allés. De nombreux préfets et sous-préfets sont toujours basés à Gao ou à Bamako. Lorsqu'ils se rendent dans la région, ils demeurent uniquement dans la ville de Kidal ».⁷⁵

« Nous demandons des hélicoptères militaires à Kidal depuis cinq ans ».

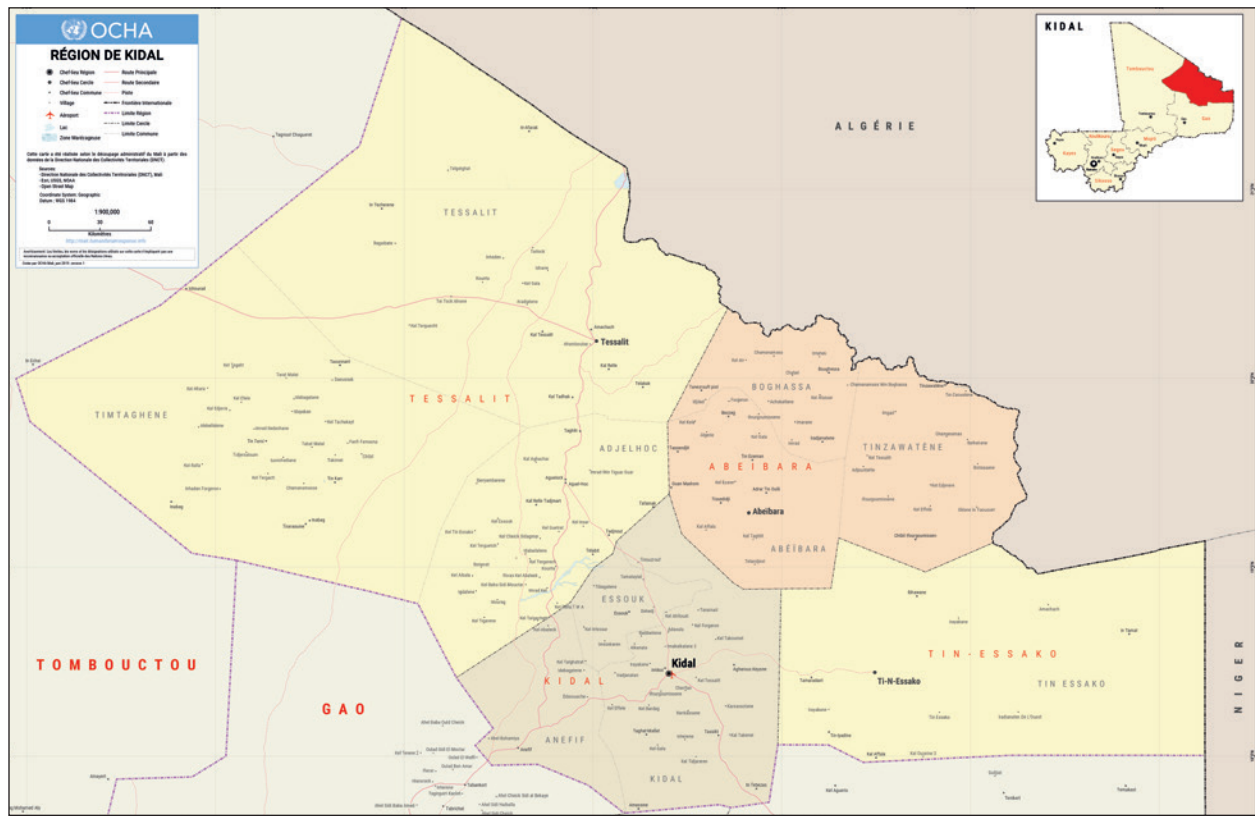
— Entretien d'un civil de la MINUSMA à Bamako

⁷³ Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de MINUSMA, n° 59, Bamako, octobre 2019.

⁷⁴ Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 69, réalisée par téléphone, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 70, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 5, réalisée par téléphone, janvier 2020.

⁷⁵ Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 69, réalisée par téléphone, octobre 2019.

Les quatre cercles de Kidal



Source: OCHA

Appréciation de la situation et mécanisme d'alerte rapide

La rareté des plateformes RSR à longue portée (que ce soit sous la forme d'avions pilotés ou d'aéronefs télépilotés) empêche la MINUSMA de bien remplir son mandat. De nombreux fonctionnaires ont déclaré à CIVIC que les drones sont un atout particulièrement utile pour assurer la protection des civils puisqu'ils permettent à la Mission d'avoir une appréciation fine de la situation. Ils permettent par exemple d'indiquer où les attaques sont susceptibles d'avoir lieu et donc de déployer le personnel de la Mission

là où c'est nécessaire.⁷⁶ Les drones sont munis de capteurs spéciaux qui leur permettent de suivre les mouvements sur le terrain, et notamment la nuit, qui s'avère être le moment où les attaques contre les villages sont les plus fréquentes et où il est le plus difficile de faire des patrouilles.⁷⁷ Certains membres de la Mission sont convaincus que les drones sont indispensables car ils peuvent effectuer des missions de reconnaissance de 24 heures sans pause.⁷⁸ Cette capacité leur donne un avantage indéniable sur les avions pilotés de type RSR dont la durée des missions est limitée par la fatigue des pilotes.⁷⁹

⁷⁶ Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 47, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 61, Bamako, octobre 2019.

⁷⁷ Les massacres de Koulogon, d'Ogossagou et de Sobane Da ont tous eu lieu pendant la nuit. Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.

⁷⁸ Entretien CIVIC avec un militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 61, Bamako, octobre 2019, Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019.

⁷⁹ Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 61, Bamako, octobre 2019.

ÉTUDE DE CAS : Reconnaissance et surveillance à Tombouctou

Le 18 septembre 2019, un groupe de jeunes (majoritairement de la communauté Songhaï) a érigé un barrage sur l'une des principales routes d'accès à la ville de Tombouctou, dans le nord du Mali. Les jeunes protestaient contre l'enlèvement de deux membres de leur communauté, détenus contre rançon.⁸⁰ Alors que les tensions entre les communautés étaient déjà exacerbées par l'augmentation de la criminalité au cours des mois précédents⁸¹, la situation s'est aggravée lorsqu'un véhicule transportant des membres de la communauté arabe locale (certains étaient prétendument armés) a tenté de franchir la barricade de force. Au moins deux personnes ont été blessées par les coups de feu tirés sur ceux qui bloquaient la route.⁸²

Un soldat de la MINUSMA a rapporté qu'au matin du 19 Septembre, alors qu'il effectuait une opération de reconnaissance entre Goundam et Ber (au nord-ouest de Tombouctou), un des aéronefs télépilotes de la MINUSMA (un drone Hermes) a survolé la ville de Tombouctou.⁸³ Il a repéré une foule qui se rassemblaient, et s'est ensuite dirigé vers le district d'Abaradjou.⁸⁴ A peu près au même moment, la MINUSMA a diffusé un rapport de situation mettant en garde contre l'escalade des tensions dans la ville.⁸⁵ La présence du drone a permis à la Mission de suivre de près le rassemblement de protestations et la diffusion en direct des images a permis au commandant du secteur de Tombouctou et aux responsables militaires du quartier général de la MINUSMA à Bamako de surveiller la ville en temps réel et d'adapter la réponse en conséquence.⁸⁶

Le même soldat de la paix qui a détaillé cet incident à CIVIC a également expliqué que le drone avait permis au personnel de la MINUSMA de surveiller la foule (majoritairement Songhaïe) alors qu'elle se déplaçait vers la maison du vice-président de l'Autorité intérimaire de Tombouctou (un notable local arabe), où se cachaient les auteurs présumés des tirs.⁸⁷ La Mission a envoyé une unité UNPOL et a déployé un hélicoptère d'attaque léger MD-500 à Abaradjou pour tenter de contrôler la situation, ce qui a permis rétrospectivement de mieux comprendre le déroulement des événements et d'identifier certains des participants.⁸⁸ Cependant, les officiers d'UNPOL ont rapidement été contraints de se retirer car un soutien supplémentaire était nécessaire pour contrôler la foule.⁸⁹ Malheureusement, ni la MINUSMA ni les FAMA n'ont pu empêcher le saccage et l'incendie de la maison du vice-président.⁹⁰

SUITE PAGE SUIVANTE

- 80 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 75, Bamako, novembre 2019 ; Baba Ahmed, « Mali : à Tombouctou, les habitants assistent depuis des mois à une montée des tensions », Jeune Afrique, 22 septembre 2019, <https://www.jeuneafrique.com/832572/politique/grand-format-a-tombouctou-les-habitants-assistent-depuis-des-mois-a-une-montee-des-tensions/> ; Document interne MINUSMA n° 6, déposé auprès de CIVIC.
- 81 Ahmed, « Mali : à Tombouctou, les habitants assistent depuis des mois à une montée des tensions » ; « Mali: violences sporadiques à Tombouctou, deux enfants tués », RFI, 20 septembre 2019, <http://www.rfi.fr/afrique/20190920-mali-violences-sporadiques-tombouctou-enfants-tues> ; Document interne MINUSMA n° 6, déposé auprès de CIVIC.
- 82 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 75, Bamako, novembre 2019 ; Ahmed, « Mali : à Tombouctou, les habitants assistent depuis des mois à une montée des tensions » ; Document interne de la MINUSMA n° 2, déposé auprès de CIVIC.
- 83 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.
- 84 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.
- 85 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; document interne de la MINUSMA n° 3, déposé auprès de CIVIC ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.
- 86 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 46, avril 2020.
- 87 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.
- 88 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 75, Bamako, novembre 2019 ; document interne de la MINUSMA n° 3, déposé auprès de CIVIC ; document interne de la MINUSMA n° 4, déposé auprès de CIVIC ; document interne de la MINUSMA n° 5, déposé auprès de CIVIC.
- 89 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 75, Bamako, novembre 2019 ; document interne de la MINUSMA n° 3, déposé auprès de CIVIC.
- 90 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 75, Bamako, novembre 2019 ; Ahmed, « Mali : à Tombouctou, les habitants assistent depuis des mois à une montée des tensions » ; document interne de la MINUSMA n° 6, déposé auprès de CIVIC.

ÉTUDE DE CAS : Reconnaissance et surveillance à Tombouctou, suite...

La nouvelle de cet incident violent s'est rapidement répandue au-delà de la ville, incitant les unités du CMA et de la Plateforme (des groupes armés signataires de l'accord de paix) à s'approcher de la ville de Tombouctou.⁹¹ Ces groupes ont affirmé que les FAMA étaient incapables de protéger la population locale et qu'ils étaient donc prêts à intervenir en cas de nouvelles attaques.⁹² L'entrée de ces acteurs à Tombouctou aurait probablement exacerbé les tensions et la violence ; c'est pourquoi la MINUSMA a envoyé un drone pour surveiller la périphérie de la ville où ils étaient positionnés. Les soldats de la paix suédois ont également engagé un dialogue avec les groupes armés pour leur faire comprendre que leurs activités étaient surveillées.⁹³

Selon un autre soldat de la paix qui s'est entretenu avec CIVIC, la Mission a maintenu un drone au-dessus de Tombouctou pendant 22 heures pour pouvoir continuer de surveiller les mouvements dans la ville tout au long de la nuit.⁹⁴ Malgré les défauts de la réponse de la Mission, l'hélicoptère d'attaque et le drone ont tous deux été indispensables pour permettre à la MINUSMA de surveiller un scénario instable.



Un hélicoptère d'attaque léger MD-500 salvadorien surveille le terrain dans la région de Tombouctou.
Gema Cortes

-
- 91 Entretien CIVIC avec un militaire de la MINUSMA, n° 61, Bamako, octobre 2019 ; Ahmed, « Mali : à Tombouctou, les habitants assistent depuis des mois à une montée des tensions » ; Entretien CIVIC avec un militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.
- 92 Ahmed, « Mali : à Tombouctou, les habitants assistent depuis des mois à une montée des tensions » ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 75, Bamako, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 61, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.
- 93 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 75, Bamako, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 61, Bamako, octobre 2019 ; Ahmed, « Mali : à Tombouctou, les habitants assistent depuis des mois à une montée des tensions » ; Document interne n° 3 de la MINUSMA, déposé auprès de CIVIC
- 94 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.

La Mission dispose actuellement d'un seul moyen aérien RSR pour l'ensemble du Mali, un pays qui fait environ deux fois la taille de la France.⁹⁵ Jusqu'à la fin de l'année dernière, la Mission disposait d'un maximum de trois drones qu'elle pouvait utiliser simultanément.⁹⁶ Le contingent allemand était responsable d'un ligne opérationnel à Gao, tandis que trois drones Hermes sous contrat privé (dont deux seulement étaient continuellement opérationnels) étaient basés à Tombouctou.⁹⁷ Fin 2019, ce contrat a été rompu en raison de la trop faible fiabilité des appareils.⁹⁸ Un fonctionnaire du Secrétariat de l'ONU a fait savoir à CIVIC qu'ils prévoient de publier un appel d'offre pour répondre à ce manque.⁹⁹

Cependant, un responsable militaire de la MINUSMA a expliqué à CIVIC que même lorsque les drones Hermès étaient encore en service, trois drones n'étaient « pas suffisants ». « Idéalement », selon ce fonctionnaire, « il devrait y en avoir deux [disponibles à tout moment] par secteur. Ainsi, nous pourrions réaliser des missions de jour et des missions de nuit ».¹⁰⁰ Un autre fonctionnaire militaire a commenté que les drones « sont un multiplicateur de force... il est épouvantable de voir combien nous en avons. »¹⁰¹

Le fait d'avoir suffisamment de moyens aériens RSR n'est qu'une partie de la solution. Plusieurs fonctionnaires de la MINUSMA ont souligné que

le fait d'avoir des mécanismes d'alerte rapide est une bonne chose, mais seulement si la Mission est elle-même en mesure de réagir rapidement.¹⁰² Les conversations que CIVIC a menées avec des civils maliens dans les régions de Koulikoro et de Mopti nous apprennent que certaines communautés ont le sentiment que la MINUSMA ne répond pas efficacement aux menaces.¹⁰³ Une personne déplacée qui a fui l'année dernière la violence dans le cercle de Koro (dans la région de Mopti) a déclaré à CIVIC que « la MINUSMA ne réagit pas. S'ils passent, c'est juste pour aller voir les cadavres ».¹⁰⁴

Dans une région comme celle de Mopti qui ne dispose pas en permanence d'hélicoptères d'attaque légers ou d'hélicoptères utilitaires, un drone qui repère une menace imminente pour les civils ne permettrait pas de s'assurer que la Mission puisse intervenir à temps. Les unités au sol ont généralement besoin de plusieurs heures pour atteindre le lieu de la menace, de telle sorte qu'un drone ne pourrait guère faire plus qu'être le témoin d'un massacre. Si le RSR joue donc un rôle important, ce n'est qu'une partie de l'ensemble plus large des ressources nécessaires à la mise en place d'une alerte rapide efficace.

-
- 95 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 61, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.
- 96 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 61, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.
- 97 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.
- 98 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 75, Bamako, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 61, Bamako, octobre 2019 ; Document interne n° 4 de la MINUSMA, déposé auprès de CIVIC ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.
- 99 Correspondance électronique avec un fonctionnaire civil du Secrétariat de l'ONU, n° 47, avril 2020.
- 100 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.
- 101 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019.
- 102 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 29, Bamako, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 42, Bamako, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 50, Bamako, septembre 2019.
- 103 Entretien CIVIC avec un civil, n° 1, Zantiguila, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 3, Zantiguila, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Zantiguila, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un dirigeant de la société civile, n° 92, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un dirigeant de la société civile, n° 94, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un dirigeant de la société civile, n° 98, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un dirigeant de la société civile, n° 99, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un dirigeant de la société civile, n° 100, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un dirigeant de la société civile, n° 101, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un dirigeant de la société civile, n° 107, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 110, Mopti, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un civil, n° 111, Mopti, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un dirigeant de la société civile, n° 114, Sévaré, décembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire local basé dans la région de Mopti, n° 92, Bamako, décembre 2019.
- 104 Entretien CIVIC avec un civil, n° 4, Zantiguila, août 2019.

La Mission dispose actuellement d'un seul moyen aérien RSR pour l'ensemble du Mali, un pays qui fait environ deux fois la taille de la France.

LES TENSIONS SUR LES RESSOURCES FORCENT LA MINUSMA À FAIRE DES ARBITRAGES CONSTANTS ENTRE SES DIFFÉRENTES ACTIVITÉS DE PROTECTION

Les opérations du maintien de la paix de l'ONU doivent définir des priorités quand elles allouent leurs ressources limitées aux différentes tâches qu'elles doivent accomplir. La multiplication des objectifs concurrents, conjuguée à l'offre limitée de ressources aériennes de la mission, oblige les fonctionnaires à déplacer ou à rediriger leurs ressources – ce qui mène souvent à des manques importants en matière de protection.¹⁰⁵ Par exemple, lorsque le secteur centre a été créé en 2019, le commandement opérationnel des activités tactiques de la région de Mopti a été transféré de Tombouctou (au nord) à Sévaré (au centre). Pourtant, cela ne s'est pas accompagné du déploiement permanent d'hélicoptères militaires ou de systèmes

RSR à Mopti. Cette situation était toujours d'actualité en avril 2020.¹⁰⁶ Pour prévenir les attaques dans la région de Mopti, la Mission doit donc fréquemment solliciter les ressources aériennes d'autres secteurs pour assurer une alerte rapide, notamment en faisant appel à des hélicoptères d'attaque légers (les MD-500 du Salvador) du secteur Ouest et du secteur Est.¹⁰⁷

Un responsable militaire a déclaré à CIVIC : « Nous avons un mandat solide. Nous devons être en mesure de faire une démonstration de force, et pas seulement une démonstration de présence... ».¹⁰⁸ Alors que l'utilisation d'armes offensives reste un sujet sensible et que la Mission ouvre très rarement le feu pour dissuader des groupes armés¹⁰⁹, plusieurs fonctionnaires de la MINUSMA ont confirmé que les hélicoptères d'attaque légers sont l'un des moyens les plus efficaces

105 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 70, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA n° 72, réalisée par téléphone, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 78, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 67, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 76, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 77, Sévaré, novembre 2019.

106 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 12, Bamako, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 14, Sévaré, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 29, Sévaré, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 33, Sévaré, février 2020 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 42, novembre 2019.

107 Correspondance électronique avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 77, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 78, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire, n° 33, Sévaré, février 2020.

108 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019.

109 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 26, Bamako, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un militaire de la MINUSMA, n° 84, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 29, Sévaré, février 2020 ; Correspondance par courriel avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 1, Bamako, mars 2020. Des recherches supplémentaires seraient nécessaires pour comprendre pourquoi la MINUSMA utilise rarement ses armes offensives et si le fait de tirer plus souvent des coups de semonce serait bénéfique ou nuisible à la protection des civils.

dont dispose la Mission pour prévenir des attaques imminentes sur des villages en raison de leur rapidité et de leur efficacité en termes de démonstration de force.¹¹⁰

Tenter de réduire la pénurie de ressources aériennes militaires dans la région de Mopti en utilisant des ressources provenant d'autres secteurs risquent de laisser la Mission exposée dans ces autres régions stratégiquement importantes.¹¹¹ Un responsable militaire a expliqué à CIVIC : « Parfois, nous utilisons les MD-500 de Tombouctou à Douentza [dans la région de Mopti]. Par contre, ils n'ont pas la résistance nécessaire pour se rendre au nord du secteur ouest s'ils sont soudainement requis à cet endroit ».¹¹² Il y a toutefois des moments où les MD-500 doivent retourner à Gao ou à Tombouctou, privant le secteur centre d'un de ses principaux outils pour répondre aux attaques intercommunautaires dans la région de Mopti.¹¹³ Comme l'explique un fonctionnaire civil de la MINUSMA : « C'est très décourageant pour toutes les personnes impliquées si un maire téléphone pour dire que son village est sur le point d'être attaqué et que nous ne pouvons pas réagir ».¹¹⁴

L'absence d'une plateforme RSR à Mopti signifie que les drones doivent également être réalloués depuis les autres secteurs vers le centre du Mali pour effectuer des missions. Cela pose deux problèmes importants. Premièrement, ce manque de ressources empêche la Mission d'avoir une compréhension et un regard global sur ce qui se passe dans chacune des régions. Un responsable militaire a développé cette idée :

« Vous devez réexaminer régulièrement la situation afin d'établir quel est le schéma de vie normal et distinguer les changements inhabituels. Un examen est requis tous les jours, mais il y a des priorités concurrentes. Nous voulons suivre ce mode de vie partout. Dans le nord, ce sont les mouvements des groupes armés signataires et des groupes armés terroristes. Au centre, c'est la menace de violence intercommunautaire. Nous devons être en mesure de nous attaquer à ces deux priorités simultanément »¹¹⁵.

« C'est très décourageant pour toutes les personnes impliquées si un maire téléphone pour dire que son village est sur le point d'être attaqué et que nous ne pouvons pas réagir ».

— Entretien d'un civil de la MINUSMA à Sévaré

110 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 77, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 78, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 84, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 85, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire de police de la MINUSMA, n° 16, Sévaré, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 34, Sévaré, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 12, Bamako, février 2020.

111 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA basé dans le nord, n° 70, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 72, réalisé par téléphone, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 78, Sévaré, novembre 2019.

112 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.

113 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un militaire de la MINUSMA, n° 78, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 84, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 85, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 12, Bamako, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 33, Sévaré, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 34, Sévaré, février 2020.

114 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de MINUSMA, n° 34, Sévaré, février 2020.

115 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019.

Le deuxième problème lié à la réallocation des drones depuis d'autres secteurs repose dans le fait qu'il est extrêmement inefficace de déplacer des ressources à travers un territoire aussi vaste.¹¹⁶ Selon les estimations de deux fonctionnaires, le transfert d'un drone de Gao ou de Tombouctou vers la région de Mopti prend environ trois heures.¹¹⁷

De la même manière, un responsable militaire a déclaré que cela « vous prive inévitablement de temps pour la mission... il s'agit de six heures de vol perdues pour faire l'aller-retour ».¹¹⁸ Le plan d'adaptation prévoit le déploiement d'une plateforme RSR pilotée dans le secteur centre, ce qui contribuerait à résoudre ce problème.¹¹⁹

Puisque la décision de réaffecter le deuxième Mi-8 en soutien à la délégation du Premier ministre a laissé le secteur centre sans couverture CASEVAC.

¹¹⁶ Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 22, Bamako, août 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.

¹¹⁷ Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.

¹¹⁸ Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.

¹¹⁹ Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 63, Bamako, octobre 2019.

ÉTUDE DE CAS : Essayer de faire deux choses à la fois

Un exemple très parlant de compromis difficile est la controverse autour de l'allocation des ressources aériennes du milieu de l'année 2019. Du 1^{er} au 5 août, le premier ministre Boubou Cissé s'est rendu dans la région de Mopti pour assister à la signature d'une série d'accords de non-agression entre les communautés de Tenenkou, de Diafarabé, de Kemacina et de Djenné.¹²⁰ Étant donné que le Mali ne dispose pas d'un service d'aviation civile et que les récents achats d'hélicoptères militaires par le gouvernement ont été sources de nombreux problèmes, le Premier ministre a sollicité l'assistance logistique de la MINUSMA pour faciliter la visite.¹²¹ La veille du départ, le bureau du Premier ministre a informé la MINUSMA que sa délégation s'était élargie à une quarantaine de personnes au lieu des 20 à 30 passagers initialement prévus.¹²²

Ce changement a posé un défi de taille pour la Mission. La MINUSMA ne disposait que de deux hélicoptères civils Mi-8 basés à Mopti : un pour le transport de matériel et de personnes et un autre dédié au CASEVAC. Puisque l'hélicoptère de transport que la MINUSMA ne pouvait pas accueillir 40 personnes, la Mission a proposé de transporter le groupe en deux voyages.¹²³ Le Premier ministre a répondu que la délégation devait arriver en un seul groupe pour appuyer la symbolique du front commun des accords et qu'il était donc impossible de faire de sorte.¹²⁴ La veille de la visite, après avoir épuisé les options alternatives, la MINUSMA a reconverti l'hélicoptère CASEVAC et l'a fait voler de nuit de Mopti à Bamako pour permettre à la délégation du Premier ministre de voyager ensemble.¹²⁵

À ce moment là, la MINUSMA avait des unités de 800 à 1000 soldats déployés sur le terrain, loin de la base régionale de Sévaré, pour mener des patrouilles et protéger les civils.¹²⁶ Puisque la décision de réaffecter le deuxième Mi-8 en soutien à la délégation du Premier ministre a laissé le secteur centre sans couverture CASEVAC,¹²⁷ la Force a dû suspendre toutes ses opérations en cours dans le secteur centre et a dû annuler les patrouilles prévues le lendemain.¹²⁸ Un Mi-8 a été réalloué de Tombouctou à Sévaré le lendemain pour servir d'hélicoptère CASEVAC de réserve, ce qui a permis la reprise des opérations militaires.¹²⁹ Néanmoins, le secteur centre est demeuré sans couverture CASEVAC pendant 12 heures.¹³⁰ Cet exemple d'arbitrage périlleux sur l'usage des ressources nous montre que, si le bureau du Premier ministre avait soumis sa demande quelques jours plus tôt, ou si la MINUSMA disposait de davantage de ressources aériennes, la Mission serait en bien meilleure position pour répondre à ces demandes.¹³¹

120 « Mali : les dessous de la visite de Boubou Cissé dans le centre », Nord Sud Journal, 5 août 2019, <https://www.nordsudjournal.com/boubou-cisse-mopti/>.

121 « Communication catastrophique d'IBK et son fils Karim Keita autour des hélicoptères cloués au sol », Bamada, 14 juillet 2019, <http://bamada.net/communication-catastrophique-dibk-et-son-fils-karim-keita-autour-des-helicopteres-cloues-au-sol>.

122 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 56, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 67, Bamako, octobre 2019.

123 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 56, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 67, Bamako, octobre 2019 ; Correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.

124 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 67, Bamako, octobre 2019 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.

125 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 67, Bamako, octobre 2019.

126 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 47, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 55, Bamako, septembre 2019.

127 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 47, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 67, Bamako, octobre 2019.

128 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 47, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019.

129 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 47, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019.

130 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 47, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 68, Bamako, octobre 2019.

131 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 56, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 67, Bamako, octobre 2019.

LES DÉFIS LIÉS À LA GÉNÉRATION DE FORCE

Le mandat de la MINUSMA comprend plusieurs tâches liées à la protection des civils qui sont fréquemment compromises par manque de ressources aériennes. D'une part, la résolution 2480 ordonne à la Mission de prendre « des mesures évolutives, souples, énergiques et proactives pour protéger les civils, notamment par le déploiement de moyens terrestres et aériens... ».¹³² D'autre part, elle demande à la MINUSMA « [d']aider les autorités maliennes à réduire la violence et les tensions intercommunautaires en exerçant ses bons offices ».¹³³

Une autre tâche prioritaire est encore plus explicite puisqu'elle demande à la Mission « [d'] user de ses bons offices et de mesures de confiance et d'encouragement aux niveaux national et local pour appuyer un dialogue axé sur la réconciliation et la cohésion sociale avec toutes les parties prenantes et entre elles ».¹³⁴ Puisqu'ils manquent de ressources pour répondre à ces tâches variées et souvent concurrentes, les dirigeants de la MINUSMA sont régulièrement confrontés à des dilemmes comme celui décrit dans l'étude de cas ci-dessus. Devrait-elle poursuivre ses objectifs de protection des civils en soutenant les efforts de médiation et de dialogue politique du gouvernement malien, ou devrait-elle poursuivre ces objectifs via des patrouilles militaires ?

Dans sa recherche de ressources aériennes militaires supplémentaires pour la MINUSMA, ONU se heurte à une multitude d'obstacles. Une liste non exhaustive de ces défis pourrait être : des demandes concurrentes pour un nombre relativement limité de ressources aériennes appropriées ; le coût du déploiement des ressources ; la sécurité du personnel ; et le manque de terrains, infrastructures et bâtiments adaptés au Mali pour accueillir les ressources et le personnel. De plus, il est possible que les ressources que certains États membres souhaiteraient déployer au Mali ne répondent pas aux normes des Nations unies. En effet, le contexte exige aussi certaines capacités, telle que la capacité de voler de nuit.¹³⁵

Une solution pour ces États membres serait d'élaborer des partenariats d'assistance à la sécurité pour tenter de combler ces lacunes. Par exemple, le Département d'État et le Département de la Défense des États-Unis ont fourni une formation, de l'équipement et un soutien au Salvador pour permettre au pays de déployer une unité d'hélicoptères militaires au sein de la MINUSMA. Cependant, un des problèmes liés à ces partenariats réside dans le fait qu'ils mettent du temps à faire leurs preuves – surtout lorsqu'ils font appel à des technologies sophistiquées et nécessitent donc des formations pour l'utilisation et la maintenance.¹³⁶ Même lorsque les États disposent des ressources nécessaires, participer aux opérations de maintien de la paix des Nations unies peut ne pas être une priorité nationale. Ces États peuvent par exemple donner la priorité à la réponse aux catastrophes naturelles et/ou humaines ou au maintien de l'ordre. De même, d'autres priorités nationales en matière de sécurité (notamment les efforts bilatéraux ou au sein de coalition pour contrer les menaces terroristes dans la région du Sahel ou dans d'autres parties du monde) peuvent avoir préséance.

132 Résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies, par. 28(c-ii).

133 Résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies, par. 28 (b-i).

134 Résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies, par. 28 (d-i).

135 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 12, Bamako, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire du Secrétariat des Nations unies, n° 46, New York, janvier 2020 ; correspondance par courriel avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 45, avril 2020.

136 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire du Secrétariat de l'ONU, n° 46, New York, janvier 2020 ; Emily Hample, « With U.S. Support, El Salvador Steps Up for Peacekeeping Mission in Mali », Dipnote du Département d'État américain, 29 mai 2018, <https://www.state.gov/with-u-s-support-el-salvador-steps-up-for-peacekeeping-mission-in-mali/>.

De plus, déployer des ressources aériennes au Mali présente un coût élevé. Une fois déployés, les pays contributeurs de troupes (PCT) sont responsables des coûts de maintenance des moyens qu'ils mettent à disposition et de leurs opérateurs. Le Mali est un environnement difficile, où il faut composer avec des facteurs tels que la chaleur, la poussière et les tempêtes de sable qui peuvent tous causer des dommages importants aux ressources aériennes. Les coûts d'entretien sont donc considérables.¹³⁷ Bien que les PCT soient remboursés pour le personnel déployé (y compris le personnel attaché aux ressources aériennes telles que les équipages de vol et d'entretien), il est possible que ces remboursements ne couvrent pas la totalité du coût de l'équipe ou de l'unité déployée.

Il est tout aussi important de noter que les PCT ne sont pas remboursés si leurs ressources sont endommagées pendant le déploiement (à moins qu'ils ne soient assurés). Par exemple, les trois hélicoptères utilitaires déployés par le Bangladesh ont subi des dommages importants au cours d'une attaque au mortier sur le camp de la MINUSMA à Kidal en octobre 2016.¹³⁸ En raison de ces dommages, l'unité d'hélicoptères n'a pas pu reprendre ses opérations et a dû être rapatriée l'année suivante, ce qui a représenté une perte importante tant pour la MINUSMA que pour le Bangladesh.¹³⁹

Un autre sujet de préoccupation pour les États membres étant en mesure de déployer des troupes ou du matériel est la difficulté d'assurer la sécurité de leur personnel. Il est cependant important de noter que si le Mali est l'un des contextes les plus dangereux de toute l'histoire des opérations du maintien de la paix des Nations unies, la MINUSMA n'a enregistré aucun décès de personnel à bord d'un avion du fait d'un acte hostile. En réalité, puisque le principal risque quand on se déplace est de sauter sur un engin explosif improvisé ou d'être pris en embuscade sur la route, les voyages en avion sont à bien des égards plus sûrs que les voyages terrestres. Cela dit, il est vrai qu'il y a eu plusieurs accidents impliquant des avions de la MINUSMA, dont certains ont fait des victimes.¹⁴⁰

On comprend donc facilement la volonté des PCT de s'assurer que le soutien médical sera conforme à certaines normes, notamment la règle 10-1-2 de l'OTAN qui définit ce qu'il faut faire entre le moment où la blessure est survenue et les soins qui permettent de sauver la vie.¹⁴¹ Un rapport de l'International Peace Institute du début de l'année a indiqué que l'insuffisance de garanties médicales constituait « la plus grande barrière à l'entrée pour les PCT européens ».¹⁴² Le même rapport note que les PCT européens ont exprimé des doutes quant à la capacité des missions de maintien de la paix de l'ONU d'évacuer rapidement des victimes étant donné que les hélicoptères de transport (tant civils que militaires) sont sous le contrôle de hauts fonctionnaires civils plutôt que des dirigeants militaires.¹⁴³

-
- 137 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de MINUSMA, n° 57, Bamako, septembre 2019 ; Dawnieca Palma, « Maintaining an Aircraft in Mali », *The Maple Leaf*, <https://ml-fd.caf-fac.ca/en/2019/06/30484> ; Andrea Shalal, « Germany defends performance of crashed Tiger helicopter in Mali », *Reuters*, 27 juillet 2017, <https://www.reuters.com/article/us-mali-un-crash-germany/germany-defends-performance-of-crashed-tiger-helicopter-in-mali-idUSKBN1AC2YL> ; Joseph Trevithick, « Armed UN Little Bird Helicopters Are a Big Deal for Peacekeepers in Mali », *The Drive*, 27 novembre 2017, <https://www.thedrive.com/the-war-zone/16433/armed-un-little-bird-helicopters-are-a-big-deal-for-peacekeepers-in-mali>.
- 138 Conseil de sécurité des Nations unies, « Situation in Mali: Report of the Secretary-General », Décembre 2016, par. 25, <https://digitallibrary.un.org/record/855517?ln=fr> ; Conseil de sécurité des Nations unies, « Situation in Mali: Report of the Secretary-General », Septembre 2017, par. 64, https://minusma.unmissions.org/sites/default/files/170928_sg_report_on_mali_september_eng.pdf.
- 139 Conseil de sécurité des Nations unies, « Situation in Mali: Report of the Secretary-General », Septembre 2017, par. 64.
- 140 « Two Dutch airmen dead in Mali helicopter crash: officials », *Reuters*, 17 mars 2015, <https://www.reuters.com/article/us-mali-un-netherlands/two-dutch-airmen-dead-in-mali-helicopter-crash-officials-idUSKBNOMD2AZ20150317> ; Sabine Siebold, « Exclusive: Airbus staff error led to fatal Mali copter crash - German official », *Reuters*, 12 décembre 2018, <https://www.reuters.com/article/us-mali-un-germany-airbus-exclusive/exclusive-airbus-staff-error-led-to-fatal-mali-copter-crash-german-official-idUSKBNIOBOWL> ; « Salvadoran Air Force MD 500 Helicopter Crashes in Mali », *DEFPOST*, 1^{er} décembre 2019, <https://defpost.com/salvadoran-air-force-md-500-helicopter-crashes-in-mali/>.
- 141 La norme 10-1-2 comprend : les gestes de premiers secours pour contrôler les hémorragies graves et maintenir les voies respiratoires, la respiration et la circulation sanguine dans les 10 minutes suivant une blessure ou l'apparition de symptômes aigus ; les soins avancés en réanimation et les soins d'urgence préhospitaliers dans l'heure qui suit une blessure ou l'apparition de symptômes aigus ; et des soins chirurgicaux et de réanimation pour assurer la survie et préserver l'intégrité des membres et des fonctions vitales au plus tard deux heures après une blessure ou un accident. Voir la norme OTAN, Doctrine commune alliée pour le soutien médical, AJP-4.10, édition C, version 1, septembre 2019, section 3-8.
- 142 Arthur Boutellis et Michael Beary, « Sharing the Burden: Lessons from the European Return to Multidimensional Peacekeeping », Institut international pour la paix, 8 janvier 2020.
- 143 Boutellis et Beary, « Sharing the Burden », 8-9. Bien que CIVIC n'ait pas spécifiquement examiné la question de qui a la responsabilité des avions, il est important de noter que la MINUSMA a récemment introduit de nouvelles procédures afin de simplifier et d'accélérer le déploiement des ressources aériennes pour l'évacuation des victimes.

De même, le fait que les hôpitaux des Nations unies ne répondent pas toujours aux normes nationales du pays contributeur de troupes constitue une autre préoccupation à relever.¹⁴⁴ La proposition du plan d'adaptation de la MINUSMA qui consisterait à mettre en place un hôpital de niveau II à Mopti éliminerait donc l'un des obstacles qui empêchent les États membres d'affecter du personnel et des ressources aériennes dans le secteur centre.¹⁴⁵

Enfin, il convient de noter que même si l'ONU est en mesure de recevoir davantage de ressources aériennes des États membres, celles-ci ne pourront pas nécessairement être déployées rapidement. L'ONU devra d'abord demander au gouvernement malien d'allouer des terrains pour les pistes d'atterrissage, les hangars et les logements du personnel qui accompagne les ressources. L'ONU négocie déjà avec le gouvernement malien pour acquérir des terrains supplémentaires près du camp de la MINUSMA à Sévaré, mais le besoin d'espace ne fera qu'augmenter à mesure que la Mission cherchera à déployer plus de personnel et de ressources aériennes dans le secteur centre.¹⁴⁶ Enfin, l'ONU pourrait être contrainte de déplacer ses unités d'ingénierie ou de devoir faire appel à des sociétés commerciales pour construire de telles infrastructures, ce qui retarderait encore davantage le déploiement de ces ressources aériennes d'importance capitale.

L'ONU devra d'abord demander au gouvernement malien d'allouer des terrains pour les pistes d'atterrissage, les hangars et les logements du personnel qui accompagne les ressources.

144 Boutellis et Beary, « Sharing the Burden », 8-9.

145 Département des opérations de paix des Nations unies, « Uniformed Capability Requirements: MINUSMA Special Edition », Janvier 2020. Le niveau d'un hôpital décrit le type de soins que l'hôpital peut fournir. Les hôpitaux de niveau II sont tenus de fournir : « des capacités chirurgicales et de secours, ainsi que des services hospitaliers communs... une chirurgie de limitation des dégâts ; des services postopératoires et des soins de haute spécialisation ; une capacité [d'équipes d'évacuation aéromédicale (AMET)] ; des soins intensifs de réanimation ; des services aux patients hospitalisés ; des services d'imagerie de base ; des services de laboratoire, pharmaceutiques, de médecine préventive et dentaires ; ainsi que la tenue des dossiers et le soutien administratif ». Voir : Département des opérations de maintien de la paix et Département de l'appui aux missions des Nations unies, « Manuel de soutien médical pour les missions des Nations unies sur le terrain », 3e édition, 2015, 48, <http://dag.un.org/bitstream/handle/11176/387299/2015.12%20Medical%20Support%20Manual%20for%20UN%20Field%20Missions.pdf?sequence=4&isAllowed=y>.

146 Entretien CIVIC avec un fonctionnaire civil de la MINUSMA, n° 76, Sévaré, novembre 2019 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 1, Bamako, janvier 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire militaire de la MINUSMA, n° 12, Bamako, février 2020 ; Entretien CIVIC avec un fonctionnaire de police de la MINUSMA, n° 16, Sévaré, février 2020.

PERSPECTIVES

La résolution 2480 prie la MINUSMA de « s'acquitter de son mandat dans le cadre d'une démarche axée sur le dynamisme, la fermeté, la flexibilité et l'adaptabilité ».¹⁴⁷ Elle charge également à la Mission de « prendre des mesures évolutives, souples, énergiques et proactives pour protéger les civils, notamment par le déploiement de moyens terrestres et aériens ».¹⁴⁸ Pour remplir ces obligations, il est impératif que le Département des opérations de paix des Nations unies et les États membres travaillent de manière créative pour combler les manques de ressources aériennes militaires existants et à venir, et ce malgré les difficultés. Plus particulièrement, il existe plusieurs manières pour les États membres de tirer profit du déploiement de ressources aériennes militaires dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations unies (MINUSMA compris). Ces avantages incluent entre autres bénéfices : une meilleure réputation au sein de la communauté internationale ; une capacité accrue à élaborer ou à maintenir l'interopérabilité avec d'autres pays ; la possibilité de disposer d'un entraînement et d'acquérir de l'expérience dans une zone de conflit ; et la contribution à la paix et à la stabilité dans une région jugée stratégiquement importante.¹⁴⁹

Dans les régions où il n'y a pas d'hélicoptères d'attaque qui opèrent en permanence, il est très difficile pour la Mission de faire preuve d'une force de dissuasion crédible et mobile contre les attaques sur les civils au-delà des zones où les troupes sont déjà présentes. Là où il n'y a pas de plateforme RSR, la capacité de la Mission à surveiller la situation et à identifier les menaces imminentes sur les civils est considérablement réduite. Et lorsqu'il n'y a pas d'hélicoptère utilitaire militaire pour transporter les troupes armées, toutes les autres composantes de la Mission voient leur capacité à dénoncer les violations des droits de l'homme réduite – de même qu'ils ne peuvent pas s'engager auprès des communautés qu'ils sont censés aider à protéger.

Les négociations de 2020 sur le budget et le mandat de la MINUSMA seront certainement complexes et difficiles. Dans ce contexte, il sera facile de perdre de vue les choses sur lesquelles le Conseil de sécurité s'est déjà mis d'accord. Il est donc vital pour les États membres de concentrer leur attention sur deux choses : d'une part, s'assurer que les manques actuels en ressources aériennes de la MINUSMA sont résolus. D'autre part, ils devront aussi dégager des ressources aériennes supplémentaires, comme indiqué dans l'édition spéciale du document sur les besoins en capacités de la composante en uniforme de la MINUSMA, publié en soutien au Plan d'adaptation de la Mission.¹⁵⁰ Attendre de la Mission qu'elle en fasse encore plus dans un environnement toujours plus difficile sans d'abord s'attaquer à ces problèmes majeurs ferait beaucoup de tort au personnel de la MINUSMA. Et plus encore : cela causerait du tort aux civils maliens dont la Mission doit assurer la protection.

147 Résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies, par. 22

148 Résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité des Nations unies, par. 28(c-ii).

149 Boutellis et Beary, « Sharing the Burden », 3.

150 Département des opérations de paix des Nations unies, « Uniformed Capability Requirements : MINUSMA Special Edition », janvier 2020.

À PROPOS DU RAPPORT

Les missions de maintien de la paix ont souvent du mal à acquérir les ressources dont elles ont besoin pour accomplir l'éventail croissant des tâches qui leur sont confiées. À cet égard, la Mission du maintien de la paix au Mali (MINUSMA) ne fait pas exception. En effet, la Mission manque de ressources aériennes militaires depuis plusieurs années dans plusieurs zones stratégiques. La détérioration de l'environnement sécuritaire au centre du Mali depuis 2015 et l'élargissement subséquent du mandat de la Mission ont accentué ces problèmes. Le manque de ressources aériennes militaires limite considérablement la capacité de la MINUSMA à protéger les civils dans les zones où ils risquent le plus d'être attaqués.

'Protection des civils au Mali : Pourquoi les ressources aériennes sont décisives pour la MINUSMA' examine les nombreuses façons dont les hélicoptères, les aéronefs et les avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (RSR) permettent à la mission d'accomplir son mandat de protection des civils. Le rapport comprend plusieurs études de cas qui démontrent la valeur des ressources aériennes pour la MINUSMA. Il détaille également comment le manque d'hélicoptères militaires et d'avions de renseignement, de surveillance et de reconnaissance basés dans le centre du Mali oblige la MINUSMA à puiser dans les ressources aériennes du nord pour remplir son mandat élargi ; une mesure qui risque de laisser la Mission exposée dans des zones clés. Le rapport souligne la façon dont la MINUSMA a élaboré un plan d'adaptation pour répondre à ces défis, proposant ainsi davantage de mobilité pour que la Mission mette en œuvre son mandat élargi. Puisque ce plan nécessite l'acquisition d'hélicoptères et d'avions RSR supplémentaires, le rapport aborde également les défis que les Nations unies doivent surmonter pour persuader les États membres de fournir des ressources aériennes si nécessaires à la MINUSMA.

Enfin, le rapport offre des recommandations à la MINUSMA, au Secrétariat de l'ONU, aux États membres de l'ONU et au gouvernement du Mali sur ce qui peut être fait pour aider la Mission à mieux protéger les civils. Sans ressources aériennes supplémentaires, la capacité de la MINUSMA à identifier, à dissuader et à répondre aux menaces potentielles visant les civils, en particulier au centre du Mali, restera extrêmement limitée.

RECOGNIZE. PREVENT. PROTECT. AMEND.

T +1 202 558 6958

E comms@civiliansinconflict.org

civiliansinconflict.org